

Bulletin municipal

Décembre
2020

N°1

PÔLE
MÉDICAL



Mot du Maire



Chères Lagnoises, chers Lagnois.

Voilà maintenant quelques mois que le Conseil Municipal est installé.

Dès le 25 mai 2020, j'ai pris mes fonctions, entouré de 4 adjoints et de conseillers municipaux qui ont pu, comme moi, prendre la mesure de l'ampleur de la tâche qui nous attend pour la réalisation de l'ambitieux programme pour lequel nous avons été élus.

Merci à toutes celles et ceux qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages d'encouragement pendant ces élections.

Je n'oublierai pas pour autant ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. Je souhaite que nous puissions débattre avec les quatre conseillers de "Lagnes Autrement" de façon constructive et sereine.

La spécificité de notre entrée en fonction résulte bien sûr de l'arrivée du COVID 19 sur notre territoire, qui a depuis plusieurs mois déjà, profondément bouleversé nos habitudes.

Cette crise sanitaire sans précédent a complètement perturbé la vitalité lagnoise : fermeture des salles municipales, paralysie de l'activité associative, annulation du repas des aînés, des vœux de fin d'année à la population etc.... Une vie au ralenti, une période qui marquera probablement longtemps nos mémoires, mais qui nous aura fait prendre conscience de l'importance des rapports humains, des liens familiaux, de la solidarité. Continuons, en respectant les fameux "gestes barrières" de faire preuve de responsabilité pour nous protéger collectivement.

Néanmoins, et vous pourrez en juger dans les pages de ce bulletin, nous avons pu nous mettre au travail.

Le premier grand chantier de notre début de mandat a été la finalisation du Pôle Médical. Nous sommes

fiers d'avoir pu mener à bien ce projet dans des délais acceptables.

Nos prochains objectifs seront de développer l'activité commerciale de notre village, de poursuivre notre projet d'une zone de loisirs pour tous, en ayant toujours à cœur de préserver la douceur de vivre de notre village, son environnement naturel et agricole.

Nous sommes aux portes d'une nouvelle année, et je tiens à adresser mes premiers vœux aux associations qui sont si importantes pour le lien social et le vivre-ensemble. Leur dynamisme et leur caractère convivial sont la "marque de fabrique" de notre village. Je souhaite qu'elles puissent vite exercer librement leur activité. Le conseil municipal sera à leurs côtés, comme il l'a toujours été.

Certains commerces considérés comme "non-essentiels" ont pu rouvrir. Malheureusement, les bars, restaurants se voient contraints de rester fermés, leur faisant rater l'importante période des fêtes d'une année 2020 catastrophique jusqu'au bout. Je voudrais leur dire ici combien je comprends leur colère et leur frustration. A eux je souhaite beaucoup de courage. Nous devons tous être mobilisés pour les soutenir dès la reprise de leur activité.

Qu'il me soit permis ici de souhaiter à tous les nouveaux habitants la bienvenue et une bonne installation. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Chers Lagnoises, chers lagnois, je vous souhaite de passer les meilleures fêtes de Noël et de fin d'année qui soient.

Je vous adresse tous mes vœux pour l'année à venir, que 2021 apporte les solutions à la crise sanitaire et nous redonne foi et confiance en l'avenir.

Le Maire
Claude SILVESTRE



Claude SILVESTRE
Maire

Vice-Président
LMV Agglomération,
délégué à l'Agriculture et la Ruralité

Vos élus



Véronique MILESI
1ère Adjointe : Affaires générales
Déléguee LMV Agglo - PNRL
Communication



Michel GRILLI
2ème Adjoint : Travaux
Services techniques - Voirie
Bâtiments communaux



Marie-Hélène CHAFAÏ
3ème Adjointe : Urbanisme
Vice-Présidente CCAS
Affaires scolaires et périscolaires



Jacques GRANGIER
4ème Adjoint : Sports
Sécurité - Accessibilité - Défense
Syndicat forestier - PNRL/SEDEL



Noëlle TRAVERSO
Conseillère Municipale



Yves MAURIN
Conseiller Municipal



Claire CHABAS
Conseillère Municipale



Nicolas CUREL
Conseiller Municipal



Julie FLITI
Conseillère Municipale



Antoine RODENAS
Conseiller Municipal



Marie-France FOIS
Conseillère Municipale



Christophe ROBERT
Conseiller Municipal



Caroline REY
Conseillère Municipale



Marc NADJARIAN
Conseiller Municipal



Jean-Pierre DINGLI
Conseiller Municipal



Sylvie CARLIER
Conseillère Municipale



Bernard CEREDA
Conseiller Municipal



Catherine COLOMBINI
Conseillère Municipale



Recours en justice “Lagnes Autrement”

Par une protestation et un mémoire complémentaire, enregistrés les 20 mars et 7 août 2020, M. Jean-Pierre DINGLI a demandé au Tribunal Administratif l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020, soutenant que :

- ▼ La sincérité du vote avait été entachée de manœuvres récurrentes du maire sortant visant à influencer les électeurs, notamment les plus sensibles et à modifier les résultats des élections (...)
- ▼ Des propos anxieux de la part du maire sortant avaient été de nature à augmenter l'abstention (...)

Considérant ce qui suit (extraits de la décision du Tribunal le 4 septembre) :

- ▼ Aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle à ce qu'un maire sortant n'exprime (...) son soutien à une liste lui étant politiquement affiliée. Ainsi les articles de presse “Robert DONNAT, le Maire, ne sera pas candidat aux municipales de 2020” et “Claude SILVESTRE sur les pas de Robert DONNAT” **ne constituent pas des procédés de publicité commerciale utilisés à des fins de propagande électorale ;**
- ▼ La lettre ouverte de M. DONNAT en soutien à la liste “Généralités Lagnes” distribuée **le 13 mars l'a été dans le délai prévu par les dispositions du code électoral ;**
- ▼ La publication le 13 mars sur un réseau social d'un message de M. DONNAT remerciant les équipes des services municipaux pour leur action dans l'organisation des élections dans un contexte de crise sanitaire **ne saurait, compte tenu des termes dans lesquels il est rédigé, et contrairement à ce qui est soutenu, être considéré comme particulièrement anxieux et de nature à provoquer une augmentation du taux d'abstention ;**

- ▼ Il ne résulte d'aucune circonstance particulière que l'abstention anormalement élevée ait en l'espèce **affecté une liste d'avantage que l'autre,**

Il résulte de ce qui précède que M. DINGLI n'est pas fondé à demander l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020.

Cette décision objective va permettre à l'équipe majoritaire de poursuivre sa mission sereinement, en toute légitimité.

Élections Sénatoriales

Les élections sénatoriales en Vaucluse ont eu lieu le dimanche 27 septembre 2020. Elles ont pour but d'élire les sénateurs représentant le département au Sénat pour un mandat de six années.

M. Ghani BOUGUERRA, président du Tribunal Judiciaire d'Avignon, a proclamé les résultats suivants :

Sur les 1303 grands électeurs inscrits, 1290 votants ont été recensés, 1251 suffrages exprimés, 23 votes blancs et 16 nuls.

M. Jean-Baptiste BLANC (LR) est élu sénateur avec 32.85% des suffrages exprimés (1 siège)

M. Alain MILON (LR) conserve son siège de sénateur avec 28.46% des suffrages exprimés (1 siège)

M. Lucien STANZIONE (PS-EELV-PCF-PRG) est élu sénateur avec 22.70% des suffrages exprimés (1 siège).





RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Malgré l'Etat d'urgence, la réunion du Conseil du 22 octobre a dû se tenir en Salle du Conseil, sous peine d'invalidation. Les mesures barrières ont été appliquées au mieux pour garantir la sécurité de tous.

L'autorisation permettant une nouvelle délocalisation des séances du conseil a été validée par l'Etat courant novembre. La tenue des réunions suivantes aura donc lieu salle La Grange jusqu'à nouvel ordre.

Séance du 10 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Claude SILVESTRE, Maire.

Présents : Mme MILESI, M. GRILLI, Mme CHAFAÏ, M. GRANGIER, Mme TRAVERSO, M. MAURIN, Mme FOIS, M. RODENAS.

Absents représentés : Mme CHABAS donne pouvoir à Mme MILESI, M. CUREL donne pouvoir à Mme FOIS, Mme FLITI donne pouvoir à M. GRILLI, M. ROBERT donne pouvoir à M. GRANGIER, Mme MATTEÏ-REY donne pouvoir à M. RODENAS, M. NADJARIAN donne pouvoir à Mme TRAVERSO.

Absents : M. DINGLI, Mme CARLIER, M. CEREDA, Mme COLOMBINI.

N° 0056/2020 DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DESIGNER les délégués titulaires : SILVESTRE Claude, MILESI Véronique, GRILLI Michel, CHAFAÏ Marie-Hélène, GRANGIER Jacques et les délégués suppléants : TRAVERSO Noëlle, MAURIN Yves, CHABAS Claire.

Séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Claude SILVESTRE, Maire.

Présents : Mme MILESI, M. GRILLI, Mme CHAFAÏ, M. GRANGIER, Mme TRAVERSO, Mme CHABAS, M. CUREL, Mme FLITI, M. RODENAS, Mme FOIS, M. ROBERT, M. DINGLI, Mme CARLIER, Mme COLOMBINI.

Absents représentés : M. MAURIN donne pouvoir à M. GRILLI, Mme REY Caroline donne pouvoir à Mme CHABAS, M. NADJARIAN donne pouvoir à M. SILVESTRE, M. CEREDA Bernard donne pouvoir à Mme CARLIER.

Secrétaire de séance : Mme MILESI.

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des séances du 26 juin et du 10 juillet 2020.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises :

▼ Décision n° 05/2020 - Passation d'un Marché Public à Procédure Adaptée, en vue de l'accomplissement d'une mission d'étude thermique et acoustique pour la construction du Pôle santé Saint Joseph.

▼ Décision n°06/2020 - Passation d'un contrat de location des matériels et équipements à usage de décoration, d'illumination et d'éclairage.

N° 057/2020 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - AVIS -

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : de prendre acte du Rapport Annuel du Délégué du service public de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2019, ci-annexé, présenté par Monsieur le Maire de Lagnes en application des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Article 2 : de donner un avis favorable en l'état de ses observations au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) relatif au service public de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2019 tel que décrit dans la présente délibération, présenté par Monsieur le Maire de Lagnes en application des dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 058/2020 - TRANSFERT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE CETTE COMPETENCE

Monsieur SILVESTRE Claude expose que dans le cadre des transferts des compétences eau et assainissement, il convient d'approuver le transfert des restes à réaliser de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, tel que constaté au compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver le Transfert des restes à réaliser au 31/12/2019 du budget annexe de l'assainissement et la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence.



Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 059/2020 - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Monsieur SILVESTRE Claude expose que la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé d'attribuer aux communes membres le versement d'un fonds de concours pour l'exercice 2020.

Pour la commune de LAGNES un montant total de 43 976 € a été alloué comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 20 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 23 976,00 €

Au regard des modalités et des conditions de versement du fonds de concours, il est proposé d'approuver au sein de l'assemblée les projets d'investissement et de fonctionnement et de solliciter le fonds de concours pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets d'investissement et de fonctionnement.

Article 2 : de solliciter le fonds de concours pour l'exercice 2020

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 060/2020 - PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Madame Chafaï Marie-Hélène expose que le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendants ou de s'y maintenir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver l'engagement de la commune dans ce dispositif.

Article 2 : d'accepter le versement de la participation de la commune au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 698,47 €.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 061/2020 - PARTICIPATION AU FOND D'AIDE AUX JEUNES

Madame Chafaï Marie-Hélène expose que depuis le 1^{er} janvier 2005, la compétence du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), a été confiée au Conseil Départemental. L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en

difficulté, âgés de 18 à 25 ans, habitant le Département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Les collectivités locales, les groupements et organismes qui le souhaitent, peuvent également abonder le F.A.J., dans le cadre de l'appel de fonds effectué annuellement.

Selon un principe de fongibilité, toutes les participations abondent le Fonds Départemental et sont à verser auprès de la C.A.F., gestionnaire financier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver l'engagement de la commune dans ce dispositif.

Article 2 : d'accepter le versement de la participation de la commune au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 200,00 €.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 062/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R., POUR L'ACQUISITION DE DEUX LOCAUX COMMERCIAUX DANS LE CADRE DE L'OPERATION "HAMEAU SAINT JOSEPH"

Monsieur le Maire expose que la commune sollicite l'Etat pour une demande de D.E.T.R., exercice 2021 pour l'acquisition de locaux commerciaux, afin de permettre l'installation de fonds de commerce au "Hameau Saint Joseph". La priorité principale dans cet appel à projet concernant la D.E.T.R. est le maintien des services en milieu rural de commerces locaux et ainsi pallier la carence de l'initiative privée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'investissement pour l'acquisition de locaux commerciaux.

Article 2 : de solliciter l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 35% soit 87 500,00€ pour l'exercice 2021.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 063/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PLANTER 20 000 ARBRES EN VAUCLUSE » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Madame Milesi Véronique expose que le Conseil Départemental de Vaucluse a décidé de reconduire l'opération intitulée « Planter 20 000 arbres en Vaucluse ». La commune, soucieuse de son patrimoine végétal, souhaite faire acte de candidature pour l'aménagement paysager du nouveau complexe sportif.



Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver la candidature de la commune de Lagnes pour l'opération « Planter 20 000 arbres en Vaucluse »,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 064/2020 - APPEL A PROJET "UN ARBRE EN VILLE"

Mme Milesi Véronique expose que la majorité régionale a adopté en 2017 son plan climat "une COP d'avance" qui comprend diverses actions en faveur du reboisement de nos villes et de nos forêts :

Dans ce cadre il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver l'appel à projet "Un arbre en Ville",

De respecter que tout projet d'aménagement et ou d'équipement public sollicitant l'aide financière régionale dans le cadre des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial (CRET), comporte un volet paysage, réalisé par un architecte ou un paysagiste et que les travaux intègrent un minimum d'espaces végétalisés.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette délibération et de valider l'achat et la plantation des arbres suivants :

- ▼ Micocouliers
- ▼ Frênes à fleurs
- ▼ Frênes à feuilles étroites
- ▼ Chênes blancs

Pour la végétalisation d'une partie des espaces verts du complexe sportif, pour un montant de 18 900€ HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver la candidature de la commune de Lagnes pour l'appel à projet "un arbre en ville".

Article 2 : de valider l'achat et la plantation des arbres ci-dessus

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 065/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT D'UNE LIAISON PIETONNE, CYCLABLE ET D'UNE REQUALIFICATION D'UN CARREFOUR

Monsieur SILVESTRE Claude expose que le Conseil Départemental de Vaucluse participe, au travers de la répartition du produit des amendes de police (article R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales), à l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des transports en commun et des voiries communales. Dans ce cadre, la commune de Lagnes a le projet de réaliser une aire de

loisirs et de sports dans la plaine agricole en bordure du village au lieu-dit du Cou. Elle souhaite ainsi favoriser les liaisons piétonne et cyclable avec le village et requalifier le carrefour entre le chemin du Cou et le chemin du Gourgas. L'itinéraire qui reliera la RD100, route d'entrée principale du village et le site des loisirs sportifs passe le long des berges du canal de Carpentras et par un petit chemin communal qui est peu sécurisé pour les circulations en mode doux. Ce trajet se fait sur environ 800 mètres.

Elle souhaite sécuriser et rendre plus confortable la circulation piétonne et cyclable sur ce trajet.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement en préalable à la maîtrise d'œuvre. Elle permettra à la collectivité de retenir les options les plus adaptées pour aménager ce trajet pour les piétons et les cycles et d'en estimer le coût prévisionnel.

Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour un cofinancement permettant la réalisation de ce projet, au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets d'investissement.

Article 2 : de solliciter le Conseil Départemental pour un cofinancement permettant la réalisation de ce projet, au taux le plus élevé.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

INFORMATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

▼ Trois commissions sont créées :

- Salle de motricité
- Cimetière
- Zone de Loisirs

▼ La commune a reçu une proposition d'achat d'un terrain agricole communal d'une superficie de 1710 m², situé route du Petit Palais. Le sujet sera délibéré lors la prochaine réunion du Conseil.

▼ M. le Maire fait part des effectifs des deux écoles, et donne compte-rendu des inscriptions aux garderies.

▼ La Journée du Patrimoine se déroulera le 19 septembre, sur le thème des Charbonniers en Provence : Expo, Conférence, suivies d'une randonnée avec repas tiré du sac.

▼ Les inscriptions des élèves au Conseil Municipal des Enfants sont en cours.

▼ M. le Maire fait part au Conseil des remerciements de Mme DUCIEL aux condoléances présentées par la Mairie suite au décès de sa mère Mme FOUQUE.



Séance du 22 octobre 2020

Sous la présidence de Monsieur Claude SILVESTRE, Maire.

Présents : Mme MILESI, M GRILLI, Mme CHAFAI, M GRANGIER, Mme TRAVERSO, Mme CHABAS, M. CUREL, M. RODENAS, Mme FOIS, M. DINGLI, Mme CARLIER, M. CEREDA, Mme COLOMBINI.

Absents représentés : M. MAURIN Yves donne procuration à Mme MILESI, Mme FLITI Julie donne procuration à Mme CHAFAI, Mme REY Caroline donne procuration à M. SILVESTRE, M. ROBERT Christophe donne procuration à M. GRANGIER, M. NADJARIAN Marc donne procuration à M. GRILLI.

Le quorum est atteint.

Une minute de silence en hommage à Samuel PATY a été observée avant l'ouverture de la réunion du conseil municipal. Monsieur le Maire et ses adjoints étaient présents à l'hommage qui lui a été rendu à Cavaillon, le mercredi 21 octobre 2020.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

▼ Décision N° 07-2020 en date du 7 septembre 2020 portant sur la passation d'une convention avec le conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement de Vaucluse en vue de l'accomplissement d'une mission d'accompagnement concernant l'aménagement d'une liaison piétonne et cyclable.

▼ Décision N° 08-2020 en date du 8 septembre 2020 portant la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 100 000 €.

N° 066/2020 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Française de Football (FFF) finance des dossiers pour accompagner la pratique du football amateur.

Dans ce cadre, il est proposé de déposer 5 dossiers de demande de subvention selon les règles d'attribution de la FFF.

▼ Dossier Club House

▼ Dossier Vestiaires

▼ Dossier Sécurisation - Equipements

▼ Dossier Création de terrain

▼ Dossier Renforcement - Arrosage intégré

Dans sa globalité, la commune de Lagnes sollicite pour un montant global la somme de 169 109.84 € pour l'ensemble du projet complexe sportif T1 et Vestiaires. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

▼ D'autoriser le Maire à déposer les 5 dossiers auprès de la Fédération Française de Football

▼ De solliciter la FFF pour les 5 demandes de subventions.

▼ D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 067/2020 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION GOUTS ET COULEURS

Il convient de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 4 500€ afin d'équilibrer son budget 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

▼ DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 4 500€ à l'association Goûts et Couleurs.

▼ AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 068/2020 - PRIME DE FIN D'ANNEE 2020 A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur GRANGIER Jacques, adjoint, est sorti de la salle du conseil lors du vote. Il n'a pas pris part au vote.

Cette prime sera calculée au taux de 80% sur la moyenne annuelle du salaire brut au prorata du nombre de jours travaillés (sont exclus les jours de congés maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et congés pour accident de service ou trajet).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres ou représentés :

▼ DECIDE d'accorder à l'ensemble du personnel communal une prime de fin d'année qui sera incluse dans le traitement du mois de novembre

▼ VALIDE le montant de 25 005€

▼ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

N° 069/2020 - OPPOSITION DU TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LMV

Considérant que la Communauté d'agglomération n'est actuellement pas compétente en matière de "plan local d'urbanisme";

Considérant que la loi 2014-366 prévoit dans son article 136, la possibilité de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté d'agglomération, si, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert automatique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

▼ S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence en matière de plan local de l'urbanisme à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, conformément aux conditions prévues par la loi 2014-366 ;



- ▼ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération

N° 070/2020 - VENTE DE TERRAIN QUARTIER CAMPHOUX

Décision N° 07-2020 en date du 7 septembre 2020
Monsieur le Maire informe son conseil municipal que par courrier Monsieur SERRE Rémi a fait une demande d'acquisition d'une parcelle agricole appartenant à la commune de Lagnes. Il s'agit de la parcelle E 564 d'une surface de 1 710 m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre cette parcelle à Monsieur SERRE Rémi pour un montant de 2€ le m².

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▼ AUTORISE le Maire à vendre la parcelle agricole E 564
- ▼ VALIDE le montant de 2€ du m² soit 3 420€
- ▼ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de Vente chez Maître TASSY KELCHER à Lagnes soit chez Maître PEYTIER/ MAITRE NUNEZ à l'Isle sur Sorgues.
- ▼ CHARGE le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 071/2020 - SIGNATURE DES BAUX DE LOCATION A USAGE PROFESSIONNEL DU POLE MEDICAL

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal que les travaux du pôle médical seront terminés fin octobre 2020.

Les professionnels de santé pourront exercer leur activité à partir du 2 novembre 2020.

La commune étant propriétaire du bâtiment Pôle médical situé au 235 A-B-C-D-E route du stade, il convient de signer des baux de location à usage professionnel avec les 5 professionnels de santé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▼ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 5 baux de location à usage professionnel
- ▼ VALIDE le montant de 400€ mensuel (charges comprises sauf la taxe des ordures ménagères)
- ▼ CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 072/2020 - EXONERATION DU LOYER MME LEIDELMEYER GERDA - INFIRMIERE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que dans le cadre de la crise sanitaire du COVID, une délibération d'exonération des loyers a été prise le 25 avril 2020 pour les bâtiments communaux loués.

Il convient de prolonger l'exonération du loyer de Mme LEIDELMEYER Gerda, Infirmière jusqu'au 31 octobre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▼ EXONERE le loyer de Mme LEIDELMEYER Gerda, infirmière jusqu'au 31 octobre 2020
- ▼ CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

INFORMATIONS DU MAIRE

Membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes : M. MAURIN Yves, Mme TRAVERSO Noëlle, Mme CHABAS Claire, M. DINGLI Jean Pierre, Mme COLOMBINI Catherine.

Demande de subvention du collège Calavon Séjour Montagne en Ardèche pour 4 élèves.

QUESTIONS DIVERSES

- ▼ La configuration de la nouvelle zone de loisirs telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal N°70 est-elle toujours la même ? La réponse est oui. Comme annoncé, il y aura un stade de football, 2 tennis, un « skate-Park », des jeux pour enfants et un parcours santé.
- ▼ Emprunt :
 - Quelles banques ont été contactées ? La Banque Territoriale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Les 2 premières n'ont pas donné suite.
 - Quel est le taux ? Il s'élève à 1%
- ▼ Demandes de subventions à la FFF. Y-aura-t-il des matches ? Oui, organisés par le club intercommunal local.
- ▼ Quelle est la raison d'attribution d'une subvention exceptionnelle à Goûts et Couleurs ? La subvention annuelle attribuée à cette association est de 24 500€. La somme de 4500€ correspond au complément de la somme de 20 000€ déjà versée.
- ▼ Quel est l'effectif exact du personnel communal ? 16 personnes.
- ▼ Pourquoi jugez-vous que la CALMV n'est pas compétente en matière de PLU ? M. le Maire rappelle que le mot « compétence » n'est pas lié au savoir-faire ou à l'expertise. Une « compétence » est une attribution administrative à une collectivité.
- ▼ Pourquoi exonère-t-on une des infirmières de son loyer ? Parce qu'elle a été gravement malade, et n'a pu exercer son activité.
- ▼ Où en est-on de la plainte déposée suite au dépôt de gravats chemin du Cou ? Le Maire informe que ces gravats vont être rapidement retirés par l'entreprise qui avait la responsabilité des lieux.



Travaux réalisés

PÔLE MEDICAL

Le POLE MEDICAL était une priorité pour notre village. L'objectif de ce projet était de regrouper en un seul lieu divers professionnels de la santé, de proposer une offre de soins médicaux et paramédicaux, dans des locaux modernes, adaptés et accueillants pour les patients.

Initialement prévue pour début septembre, son ouverture a été retardée de quelques semaines en raison de la crise sanitaire. Mais c'est chose faite, les professionnelles de santé ont signé leurs baux de location, pris possession de leurs locaux respectifs début novembre et sont prêtes à vous accueillir dans ce nouvel équipement communal.

Le bâtiment anciennement local technique a été entièrement rénové et aménagé aux normes d'accueil du public, et adapté aux personnes à mobilité réduite.

5 cabinets, un espace accueil/salle d'attente, une tisanderie et des toilettes ont été créés.

Une zone de stationnement est accessible entre le Pôle Médical et la pharmacie.

▼ Médecine générale :

Dr Sophie ARNTZ - 04 90 26 58 67 - Rendez-vous sur doctolib.fr

▼ Cabinet infirmières :

Catherine AUDIDIER - 06 10 63 18 24

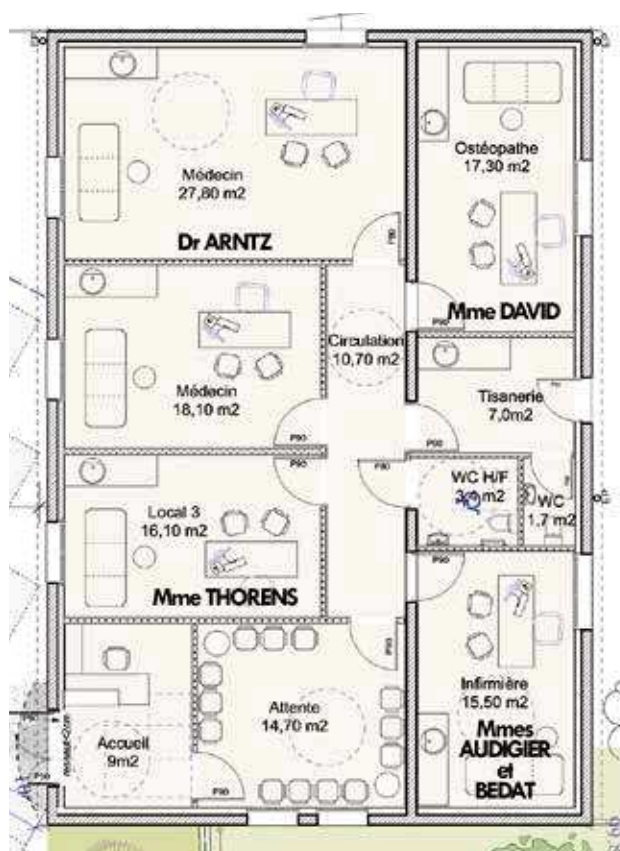
Céline BEDAT - 06 45 38 22 33

▼ Cabinet Masseuse-Kiné-Méthode Mézières :

Marie-Claire THORENS - 06 14 21 61 33

▼ Cabinet Ostéopathe :

Charlotte DAVID - 06 61 58 11 10



PHARMACIE DE LAGNES

Depuis le 24 février, la pharmacie de Lagnes a pris ses quartiers au 235 route du stade, à proximité du Hameau St Joseph.

Nous n'avions pu en début d'année féliciter Mme DELATTRE pour son installation et pour le style choisi pour l'aménagement intérieur et la façade de son officine. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite.

PHARMACIE DE LAGNES : 04 90 20 30 85.





Travaux réalisés

COUVERTURE DU LOCAL TECHNIQUE EN PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

En début d'année, la totalité de la toiture du bâtiment des services techniques a été recouverte de panneaux photovoltaïques par la Sté LANGA-KINASOLAR, de St CANNAT qui exploitera l'électricité solaire produite par la centrale.

En contrepartie, cette entreprise spécialisée dans l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables a pris en charge l'ensemble des éléments relatifs au projet, soit les panneaux, câblages, onduleurs, ainsi que le raccordement au réseau ENEDIS.

Un contrat de location d'une durée de 30 ans (de type bail emphytéotique) a été conclu avec l'entreprise qui versera à la commune une redevance d'un montant total de 50 000€.



VOIRIE

La création du parking du pôle médical a été l'occasion du goudronnage du chemin des Amandiers.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

La commune fait de la propreté de Lagnes une de ses priorités.

Tout au long de l'année, les agents techniques communaux ont à cœur de montrer notre village sous son meilleur jour.

Les espaces verts de notre commune regroupent des terrains très variés et ne se limitent pas aux pelouses et massifs. La surface totale à entretenir est considérable : accotements de voiries, arbres d'alignement, chemins ruraux, cimetière...

Nous félicitons les agents qui au quotidien assurent avec sérieux cette difficile et continuelle mission, la qualité de leur travail est à saluer.



ARROSAGE : dès la construction du local des Services Techniques route de Robion, il avait été demandé au Syndicat du Canal de l'Isle de prévoir une borne permettant l'arrosage des espaces verts communaux. Le syndicat avait répondu favorablement. **Depuis début septembre, tous les végétaux sont irrigués avec l'eau du canal.**

Cette démarche vient se rajouter à l'engagement "ZERO PHYTO" pris par la commune en 2018, pour la protection de l'environnement et la préservation de notre ressource en eau.



Travaux en cours/prévus

ZONE DE LOISIRS

L'appel d'offres a été lancé aux entreprises.

Deux entreprises y ont répondu.

Après ouverture des plis et analyse des dossiers par le bureau d'études ELLIPSE, l'entreprise retenue est BRIES TRAVAUX PUBLICS de Cabrières-d'Avignon.

La 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu le 3 décembre.

RENFORCEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT DURANCE VENTOUX

- ▼ Rond-Point D901 direction petit-palais jusqu'au chemin de St Jean (1^{ère} tranche, en cours)
- ▼ Rond-Point D901/D24 direction Fontaine de Vaucluse et montée du village (2^{ème} tranche, début 2021)
- ▼ Création d'un nouveau réseau d'eau potable chemin de la Capucine, en partant du chemin du Coudignac jusqu'au canal (début 2021).

CIMETIÈRE

Installation de 15 casiers pour l'agrandissement du colombarium.

POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE (PAV)

Une étude est en cours pour l'implantation de PAV semi-enterrés en sortie de village.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Depuis début décembre les nuits lagnoises sont éclairées de nouveaux décors lumineux.

Les entrées de ville, la place de la mairie, l'accès aux écoles, la rue de la république et la place de l'Eglise brilleront de mille feux jusqu'à la fin des fêtes de fin d'année.

Un contrat pour la location triennale des décors a été signé avec la Sté ILLUMINATION BLACHERE d'APT pour un montant de 5 239,09€ H.T par an pour les années 2020, 2021 et 2022.



SAPIN COMMUNAL

Pour compléter la décoration lumineuse figure l'incontournable arbre de Noël qui trône place de la mairie.

Pour mettre les fêtes de fin d'année sous le signe du partage, la municipalité propose aux habitants de décorer ce beau sapin.

Les lagnoises et lagnois sont invités à faire œuvre créative individuellement, en totale liberté, ou pour les moins habiles à faire don de leur trop plein de décorations de Noël, et à venir les accrocher à l'arbre.

Pour un ornement équilibré entre le haut et le bas de l'arbre, les agents municipaux déplaceront régulièrement les décorations vers le sommet du sapin.





Domaine forestier

Le domaine forestier de LAGNES représente près du tiers du territoire communal.

L'Office national des forêts (ONF), acteur majeur de la filière forêt-bois, assiste et conseille les collectivités, et garantit la gestion durable et l'entretien de ce patrimoine naturel.

Les élus de Lagnes ont effectué le 28 juillet une visite de terrain avec M. Jean-François BERNARD, accompagné d'un autre technicien forestier.

Les techniciens de l'ONF ont insisté sur le fait qu'il est impératif d'avoir une gestion dynamique de la forêt pour en assurer le renouvellement et l'amélioration.

Cette gestion n'est possible qu'en accompagnant la régénération naturelle des forêts. Les vieux arbres, notamment ceux qui sont en mauvais état sanitaire, nombreux après les années de sécheresse, sont progressivement abattus pour laisser place aux jeunes semis qui ne se développent bien qu'en pleine lumière.



Ces "coupes" permettent de rajeunir la forêt partout où il le faut au bénéfice des générations à venir. La devise de l'ONF "Demain prend racine aujourd'hui" prend tout son sens.

Les élus travaillent en concertation avec l'ONF sur la Charte Forestière, qui doit être cosignée sous peu.

Obligation d'élagage des plantations en bordure de voie ou de chemin

La Commune rappelle aux lagnois que l'élagage est un devoir au droit du domaine public.

En effet, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie), et l'éclairage public.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.



Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Relèvement du niveau de risque au niveau ÉLEVÉ.

Depuis la première notification d'un cas d'IAHP le 21 octobre 2020 par les autorités sanitaires néerlandaises le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé, après concertation avec l'ensemble des opérateurs des filières concernées et de la Fédération nationale des chasseurs, de relever le niveau de risque à "élevé" sur tout le territoire métropolitain.

Les mesures en vigueur consistent en :

– la claustration des volailles ou protection de celles-ci

- par un filet avec réduction des parcours extérieurs ;
- l'interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles à des rassemblements
- l'interdiction de transport et de lâcher de gibiers à plumes
- l'interdiction de l'utilisation d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

De plus, il est demandé une surveillance clinique quotidienne par tous les détenteurs de volailles (avec alerte de leur vétérinaire en cas de signes cliniques) et de signaler toute découverte d'oiseaux sauvages morts à l'Office Français de la Biodiversité (04 90 90 49 05).

Ces mesures de prévention ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination qui aurait des conséquences désastreuses pour les échanges et exportations d'animaux vivants et de viandes de volailles.



Guide des déchets

DECHETTERIES

Les déchets acceptés

Accès réservé aux	Particuliers	Particuliers	Particuliers et professionnels	Particuliers et professionnels	Particuliers et professionnels	Particuliers
Déchets acceptés en déchetteries	Puits des Gavottes CAVAILLON (LMV)	Mon Espace Vert CAVAILLON (LMV)	COUSTELLET (SIRTOM)	LAURIS (LMV)	VAUGINES (LMV)	Mon Espace Vert VAUGINES (LMV)
	Chemin Dorio	172 chemin du Vieux Taillades	Avenue du Tourail	Service technique, ancienneroute de Puget	RD45, la grande Garrigue	RD45, la grande garrigue
	04 90 76 10 58	04 90 75 20 78	04 32 52 00 98	04 90 68 37 56	04 90 77 65 08	04 90 77 65 08
Encombrants	x		x	x	x	
Bois	x		x	x	x	
Gravats	x		x		x	
Végétaux		x	x	x		x
Mobilier	x					
Déchets toxiques	x		x	x	x	
Huile de vidange	x		x	x	x	
Piles/Batteries	x		x	x	x	
Cartouches d'encre	x			x	x	
Textile	x		x	x	x	
Lampes/néons	x		x	x	x	
Verre/papier	x		x	x	x	
Huile de friture			x	x	x	
Déchets électriques et électroniques DEEE	x		x	x	x	

Conformément au règlement intérieur :

Déchets interdits : pneus, amiante, fibrociment, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets de soins, carcasses de voitures, produits radioactifs, grosses souches d'arbres, cadavres d'animaux, ordures ménagères...

Récupération de déchets interdite

Les jours et horaires d'ouverture

	Puits des Gavottes CAVAILLON		Mon Espace Vert CAVAILLON		COUSTELLET	LAURIS	VAUGINES	Mon Espace Vert VAUGINES
	été du 15/02 au 31/10	hiver du 01/11 au 14/02	été du 15/02 au 31/11	hiver du 01/11 au 14/03				
Lundi	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	fermé	fermé	8h - 12h 14h - 17h	fermé	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Mardi	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	fermé	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Mercredi	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	fermé	fermé
Jeudi	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	fermé	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Vendredi	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Samedi	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Dimanche	fermé	fermé	9h - 12h	9h - 12h	fermé	fermé	fermé	fermé
Jours et périodes de fermeture	Jours fériés		le 1 ^{er} mai et du 25/12 au 01/01 inclus		jours fériés	jours fériés	jours fériés	jours fériés



Les conditions d'accès aux déchetteries

L'obtention d'une Carte Pass déchetterie :

- ▼ Par mail : accueil@dc-lmv.fr
- ▼ Au siège de Cavaillon au 315 avenue Saint Baldou ou 04 90 78 82 30

▼ La déchetterie de Coustellet est gérée par le syndicat du Sirtom d'Apt.

Veuillez vous renseigner auprès du syndicat pour obtenir une carte d'accès : <https://www.sirtom-apt.fr/>

Pour les particuliers :

Service gratuit. Carte délivrée gratuitement par LMV sur présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de combattant, carte de séjour) et d'un justificatif de domicile (eau, électricité, impôts, quittance de loyer) de moins de 3 mois.

Pour les professionnels :

Service payant. Carte délivrée gratuitement par LMV sur présentation de la pièce d'identité au nom du chef d'entreprise (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour) et d'un extrait Kbis ou document D1 (Déclaration d'activité d'un artisan) ainsi que la carte grise du véhicule. Ces documents doivent mentionner le siège de l'entreprise ou sa succursale.

Vous avez droit à 18 passages* par an comptabilisés ; Limitation à 3m³ par jour et par nature de déchets et 1m³ pour les gravats

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Zone de PAV 770 route de Robion (à proximité du local des Services Techniques), accessible 24h/24, 7j/7 :

- ▼ 1 conteneur enterré de 4m³ pour les papiers, journaux, enveloppes et magazines publicitaires sans film plastique, non souillés d'huile ou de peinture et non ficelés (bac bleu)
- ▼ 2 conteneurs enterrés de 4m³ pour le verre : bouteilles vides (sans bouchon) et bocal vides (sans couvercle), pas de vaisselle, pas de porcelaine, pas de lampe et pas de vitre (bac vert)
- ▼ 2 conteneurs enterrés pour les emballages ménagers recyclables (bac jaune)
- ▼ 1 conteneur de 5m³ pour les ordures ménagères résiduelles en sac fermé (bac marron).
- ▼ 1 colonne destinée à la récupération du textile accueille vêtements usagés, chaussures (liées par paire) et autres tissus (linge de maison, d'ameublement etc...).

D'autres conteneurs d'apport volontaire sont à votre disposition au croisement route de Robion/Apt.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Elle est assurée par la Communauté d'Agglo Luberon Monts de Vaucluse.

Chaque quartier est équipé d'un bac marron pour les déchets ménagers et d'un bac jaune pour les déchets recyclables.

La collecte du bac marron a lieu deux fois par semaine ; celle du bac jaune une fois par semaine.

OBJETS ENCOMBRANTS

La commune propose l'enlèvement gratuit des "encombrants" (type meubles, matelas, gros électroménager...). La collecte, réservée aux particuliers est assurée tous les 1^{ers} lundis du mois. Ne sont pas ramassés les gravats, végétaux, verre et peinture. Inscription préalable obligatoire en mairie au 04 90 20 30 19.

COLLECTE DES PILES USAGEES

Une borne de dépôt de piles et batteries de portables usagées est à votre disposition dans le hall de la Mairie.

Vous pouvez y déposer les piles jetables et rechargeables, les piles boutons ainsi que les batteries de téléphone et de PC portable.

LA FAMILLE DU TRI S'AGRANDIT !

Le tri aujourd'hui n'est pas toujours facile à comprendre et à appliquer. Selon les matières ou le type de déchet, certains se mettent dans le bac jaune et d'autre pas !

Cette fin d'année 2020 marque une **nouvelle étape pour le recyclage et la valorisation des déchets** sur le territoire du SIRTOM de la Région d'Apt avec l'extension des consignes de tri.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, chacun d'entre nous peut déposer dans le bac jaune tous les emballages plastiques. Désormais, c'est simple, fini les questions et les doutes : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.

Les emballages plastiques sont la grande nouveauté. Désormais, entourage de pack d'eau, barquette de jambon, pot de yaourt... sont tous à jeter dans le bac jaune.

Les petits alus tels que dosettes à café, blister de médicaments, gourde de compote... sont également maintenant à déposer dans le conteneur destiné au recyclage.

Afin de dimensionner au plus juste le service, les équipes du SIRTOM de la Région d'Apt réajusteront au cas par cas le volume ou le nombre de bacs sur les points de collecte en vue de mettre à disposition des outils adaptés à ce nouveau geste de tri.

Si néanmoins à l'usage vous constatez un remplissage trop important du conteneur près de chez vous, les services du SIRTOM restent à votre écoute au : 04 90 04 80 21 ou sur contact@sirtom-apt.fr



Un projet pour le Luberon, une charte pour l'avenir



Concilier les activités humaines avec la protection et la préservation des patrimoines naturels et culturels, telle est la vocation du Parc naturel régional du Luberon. Le territoire d'un parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre, pour une durée de 15 ans renouvelable.

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat : **la charte du Parc**. La révision de celle-ci est l'étape obligatoire pour que le territoire reste classé Parc Naturel Régional.

D'ici 2024, le Parc du Luberon va redéfinir et proposer un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prenne en compte les évolutions environnementales, sociétales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et notre cadre de vie.

Les grandes étapes de la révision de la charte du Parc :
2020 - Phase préparatoire : évaluation de la mise en œuvre de la charte 2009-2024 et diagnostic des atouts et perspectives du territoire.

2021 - Élaboration du projet de charte : après concertation avec les élus, acteurs et habitants du territoire, rédaction du projet stratégique, élaboration du plan de Parc et des pièces complémentaires.

2022 - Avis intermédiaires : du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), de la Fédération des Parcs naturels régionaux, de l'Autorité environnementale, pour amender et enrichir le projet.

2023 - Enquête publique

2024 - Validation finale : délibérations d'adhésion, examens finaux par l'État, puis signature du décret de classement par le Premier ministre.

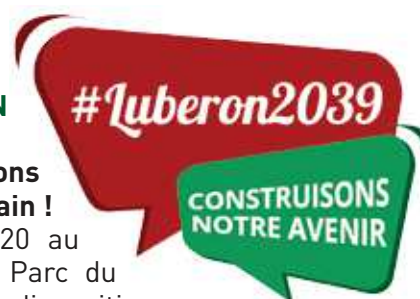
LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE CONTRIBUTION LUBERON2039

Ensemble, préparons le territoire de demain !

Du 4 novembre 2020 au 31 janvier 2021, le Parc du Luberon met à votre disposition une plateforme numérique de contribution citoyenne spécialement développée pour la révision de la charte, pour discuter des thématiques liées au territoire et à l'environnement.

Tout le monde peut y participer car tous les avis comptent !

<https://www.parcduluberon.fr/luberon2039/projets/>





Le CCAS de Lagnes

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service public ; le Maire de Lagnes en est le Président. Le CCAS développe des actions de solidarité en direction des lagnois les plus défavorisés, dans le domaine de la petite enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; Chaque demande est étudiée en toute confidentialité. Les personnes sollicitant une aide (aide alimentaire, aide à la cantine scolaire, aide ponctuelle...) peuvent demander un dossier à l'accueil de la Mairie, ou prendre contact :

▼ **Par courrier adressé à :**

CCAS
Mairie de Lagnes
248, rue de la République
84800 LAGNES

▼ **Par mail :**

ccas.de.lagnes@gmail.com

▼ **En prenant rendez-vous** avec la Vice-Présidente du CCAS, Marie-Hélène CHAFAI : Tél : 04 90 20 30 19.

Le CCAS peut aussi vous aider dans vos démarches administratives.

Accompagnement numérique : Un registre qui regroupe tous les organismes et associations du territoire LMV en mesure de vous aider pour vos démarches administratives sur internet est à votre disposition.

Un Centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles a été créé par le gouvernement :

<https://solidarite-numerique.fr>

N° gratuit : 01 70 772 372.

Le CCAS répertorie les personnes isolées les plus vulnérables afin de les contacter en période de canicule ou de risque sanitaire : Pensez à vous inscrire, ou à inscrire vos proches, en appelant l'accueil de la Mairie au : 04 90 20 30 19.

Pour information, les personnes vulnérables ont été contactées régulièrement par téléphone :

▼ **Au printemps pendant le confinement et le déconfinement**

▼ **Cet été pendant les périodes de canicule**

▼ **Depuis la rentrée pour la surveillance COVID**

N'hésitez pas à vous renseigner. Nous sommes à votre écoute.

Relai d'informations gouvernementales :

▼ **Ecoute, soutien psychologique, orientation sociale des personnes âgées isolées : 0 800 130 000**

▼ **Assistance des personnes éloignées du numérique dans l'accomplissement de leurs démarches essentielles : 01 70 772 372**

COLIS DE NOËL

Comme chaque année, le CCAS propose aux lagnois et aux lagnois de plus de 80 ans, non imposables, de bénéficier d'un colis de Noël par famille. Les colis, préparés par "la Roumanière" de Robion, contiennent un assortiment de produits festifs, salés et sucrés, qui réjouissent les papilles de nos aînés! Distribution mi-décembre.



ET POUR LES PLUS DE 70 ANS...

La mairie n'a pu, compte-tenu des circonstances, proposer aux 70 ans et plus le traditionnel repas de fin d'année.

Et même si tous ne participent pas habituellement à ce moment festif, tous ont reçu ou vont recevoir une boîte de chocolats artisanaux. L'équipe municipale espère que ces quelques douceurs leur apporteront un peu de réconfort en cette fin d'année si particulière.

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES LOYERS DE NOVEMBRE 2020

La Région Sud soutient les commerçants et les artisans en mettant en place une aide exceptionnelle pour le loyer du mois de novembre 2020.

Cette aide exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande dématérialisée. Le dossier sera disponible sur la plateforme de gestion des aides individuelles de la Région, dès l'ouverture de l'espace dédié au dispositif début janvier. La date limite de dépôt est fixée le 31 janvier 2021.

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets>

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS À LA CNRACL

Vous êtes retraité de la Fonction Publique Territoriale (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales) et résidez sur la commune de Lagnes ?

Du 1er au 15 mars 2021, vous serez amenés à voter, par correspondance ou par Internet, pour élire les représentants des collectivités locales aux élections C.N.R.A.C.L. Ces représentants auront pour mission d'assurer un contrôle de gestion du régime, confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La C.N.R.A.C.L. a adressé à la commune une liste électorale partielle prenant en compte tous les retraités concernés. Cette liste est consultable pour vérification à l'accueil de la Mairie.



Journées du patrimoine

Le public a suivi avec grand intérêt la conférence donnée le 19 septembre par M. DÉCUGIS, auteur des "Chroniques du Patrimoine", 16 volumes consacrés au Patrimoine de Pays, fruit de 13 années de travail.

Pour Raoul DÉCUGIS, "ce patrimoine caché au fin fond de nos campagnes et de nos collines est le témoin impassible du Temps et des Hommes. Il a été modelé en fonction des besoins du moment pour permettre à toute une population de survivre. Beaucoup d'éléments du "Patrimoine de Pays" ont disparu et continuent à disparaître. Il faut essayer de sauver ce qu'il en reste afin de découvrir l'histoire des aînés et de la transmettre aux générations futures. Comment en effet envisager un avenir si on ne connaît pas son passé" ?

M. DÉCUGIS a retracé avec passion le dur labeur et le quotidien des "forçats de la forêt", ces immigrés italiens venus en Provence au début du siècle dernier travailler à la fabrication du charbon de bois, combustible précieux à l'époque.

La matinée s'est poursuivie par une agréable promenade sur le sentier de la Découverte.

Cette journée a été soutenue par la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse dans le cadre de l'Opération Grands Sites de France.



Cérémonies commémoratives

Les lagnois attachent beaucoup d'importance au devoir de Mémoire.

Cette année encore, et bien que certaines aient revêtu un format particulier, la commune a pu organiser et participer à toutes les commémorations mémorielles.

Ainsi, malgré le contexte sanitaire, le souvenir des générations passées de l'histoire a pu être honoré :

Jeudi 18 juin 2020, 80 ans de l'Appel du GENERAL DE GAULLE à Lagnes

Dimanche 19 juillet, cérémonie des Fusillés Résistants, à Robion

Dimanche 02 août, hommage à Yvon DARRIES à Cabrières d'Avignon

Dimanche 23 août, cérémonie à la mémoire du groupe FRANCE LORRAINE à Coustellet

Dimanche 30 août, hommage à la RÉSISTANCE EN VAUCLUSE et au MAQUIS VENTOUX à Sault

Mercredi 11 novembre, commémoration de l'ARMISTICE de 1918 à Lagnes.



Info paroisse

Une équipe de bénévoles a réalisé une crèche dans l'église.

La crèche est visible les samedi et dimanche de décembre de 14h à 16h et les 2 et 3 janvier aux mêmes horaires.

Enfance et jeunesse



Rentrée scolaire

Temps fort de la vie scolaire des enfants et des familles, les écoliers lagnois ont fait leur rentrée dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune, le mardi 1^{er} septembre 2020.

L'ouverture d'un poste supplémentaire a été acté pour l'école élémentaire. Cette 5^{ème} classe permettra aux élèves et aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions. Nous souhaitons la bienvenue à une nouvelle enseignante, Mme BOYER.

Les effectifs de cette nouvelle année scolaire 2020/2021 sont de 112 enfants en élémentaire, et 62 en maternelle.

Malgré les nouvelles règles, les enfants ont retrouvé leurs amis avec un plaisir évident.

Enfants, enseignants et agents des écoles se sont conformés aux prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les conditions mises en œuvre pour cette rentrée scolaire ont nécessité collaboration et coordination des services municipaux avec le corps enseignant. Pour garantir la sécurité sanitaire des enfants à la cantine, la mairie a pris la décision de "réquisitionner" la salle polyvalente Jean LÈBRE.

Cette salle attenante au restaurant scolaire est jusqu'à nouvel ordre exclusivement réservée à l'association Goûts & Couleurs. Elle a été entièrement vidée de son mobilier d'origine. Le décapage du sol et un nettoyage méticuleux de la pièce ont été effectués par les services techniques.

L'association a pu ainsi l'agencer de façon à diminuer la densité des élèves dans le réfectoire, et a mis tout en œuvre pour garantir aux enfants la prise des repas dans des conditions d'hygiène optimales.

Les associations qui utilisent habituellement la salle Jean LÈBRE ont été reçues à la mairie et n'ont émis aucune objection à exercer leur activité dans une autre salle. Nous tenons ici à les remercier pour leur soutien et leur coopération.



Enfance et jeunesse

Conseil Municipal des Enfants

Le vendredi 9 octobre, les élèves du cycle 3 (ce2, cm1 et cm2) se sont rendus aux urnes pour choisir leurs 8 nouveaux représentants au Conseil Municipal des Enfants.

Comme à l'accoutumée, l'organisation a respecté scrupuleusement celle des aînés : annonce des candidatures (au nombre de 17), avec accord des parents, programmes électoraux préparés en classe et affichés à l'école.

Les 66 votants munis de leurs cartes d'électeurs, ont exprimé leur suffrage à l'aide de bulletins de vote après leur passage dans isolements. L'incontournable «A voté !» a précédé l'émargement de liste.

Le contexte sanitaire n'a pas permis le dépouillement des résultats en présence des familles des candidats, comme c'est le cas habituellement.

L'urne électorale (réglementairement scellée !) a été ouverte en présence des 17 candidats pendant le temps scolaire le mardi 13 après-midi, et l'on a découvert le nom des nouveaux huit jeunes élus :

Léo BRAIZAT, Laly MOURET et Lilou TOURBILLON, ont été élus pour une deuxième année de mandat, et c'est une première pour Norah CLARETON, Inaya HADDAJI, Solenn PEARON, Lou-Anne ROCCHI et Léonie SYMONDS.

Le vendredi 16 octobre, il a été procédé à l'installation officielle du nouveau Conseil des Enfants, en présence des familles.

Après que le Maire leur ait rappelé leur rôle et leurs devoirs, les enfants se sont vus remettre une cocarde, une carte d'élus et du matériel de travail.

Malheureusement, compte-tenu de la réglementation sanitaire, leur première réunion de travail prévue le 6 novembre, et leur participation à la Commémoration du 11 novembre n'ont pu avoir lieu.



Garderies Municipales

Les mesures Covid/Vigipirate communiquées par la Préfecture nous ont amenés à revoir l'organisation des garderies jusqu'à nouvel ordre, en maintenant la gratuité du service.

- ▼ Les garderies sont maintenues mais le brassage des élèves est proscrit. La municipalité a fait appel à des agents supplémentaires pour l'encadrement des enfants. Les agents communaux sont secondés par des élus volontaires. Chaque "groupe-classe" est sous la responsabilité d'un adulte.
- ▼ Matin : Les enfants sont accueillis par un adulte, et doivent se rendre directement dans leur classe où ils sont pris en charge jusqu'au début des cours.
- ▼ Soir : Les enfants doivent rester dans leur classe ou, si le temps le permet, dans le périmètre réservé à leur "groupe-classe" (dans la cour ou sous la halle scolaire) jusqu'à l'arrivée des parents. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école (plan Vigipirate).
- ▼ Les sorties de garderie sont échelonnées.
- ▼ Les attroupements aux abords des écoles doivent absolument être évités
- ▼ Compte-tenu des conditions, nous invitons les parents à réduire autant que possible le temps de garde de leurs enfants. Nous remercions le personnel communal qui a su s'adapter avec beaucoup de bonne volonté à cette contraignante organisation, ainsi que les élus qui leur ont prêté main forte.



Enfance et jeunesse

Jeunesse et animation de la vie sociale

Centre de loisirs les 4 cigales - Été 2020 (3-12 ans) et Toussaint 2020

Du 6 juillet au 7 août 2020, un accueil de loisirs, géré par les Francas de Vaucluse, a été proposé sur le site de Lagnes. Dirigé par Elodie Lallemand, les 7 animateurs de l'équipe ont accueilli 76 enfants dont 31 Lagnois (dont 16 âgés de 3 à 6 ans).

Malgré un contexte sanitaire particulier et un protocole sanitaire strict, les enfants ont passé un été riche en animation et ont pu retrouver le plaisir d'être ensemble après la phase de confinement de la fin de l'année scolaire. Des activités sportives, créatives, culturelles et de bien-être ont ainsi été proposées tout au long de ces 5 semaines et chaque mercredi, des sorties de proximité ont été organisées (pique-nique sur les rives de la sorgue, ...).

Les associations "Ska barré" et "la maison en carton" ont présenté leur spectacle au centre de loisirs. Enfin, la médiathèque de Lagnes a conduit un projet autour des contes de Grimm et l'animatrice départementale des Francas a proposé une animation "pause philo".

Du 19 au 30 octobre, pour les vacances de la Toussaint, le centre de loisirs a accueilli 62 enfants différents à l'école de Coustellet, toujours sous la direction d'Elodie Lallemand. 4 animateurs l'ont accompagnée au plus grand plaisir des enfants. Le thème retenu fut celui d'Halloween même si beaucoup d'activités ont tourné autour des droits de l'enfant.

Le centre de loisirs rouvrira ses portes lors des vacances de février sur la commune de Cabrières d'Avignon.

Accueil jeunes à la Gare de Coustellet (12-17 ans)

Suite au passage de la commission de sécurité le 9 juillet, repoussée à cette date en raison du Covid-19, ce n'est qu'à partir du 13 juillet que Pauline et Dylan ont pu accueillir les jeunes à la Gare de Coustellet lors des vacances d'été.

Les jeunes ont pu apprécier les activités proposées, axées sur le plein air, pour leur permettre de s'aérer après cette période de confinement (canoë, journée plage, accrobranches, ...) mais aussi sur le plaisir d'être ensemble (soirée karaoké, soirée loup garou...). Un séjour avec 14 jeunes à St Vincent les Forts, au-dessus du lac de Serre-Ponçon, a clôturé la saison d'animation estivale. Au total, c'est une vingtaine de jeunes qui a fréquenté la structure durant l'été.

L'accueil jeunes a aussi fonctionné pendant les vacances de la Toussaint sur le site de la Gare et sur les réseaux sociaux où Pauline, promeneuse du net (label Caf), propose des animations sous la forme de quizz et de petits jeux.



Et depuis le 9 octobre, Kinta a rejoint l'équipe de l'association AVEC en tant que directeur de l'accueil jeunes. Il arrive avec beaucoup d'idées et de projets pour les jeunes. Vous pourrez le rencontrer dès la réouverture des accueils de loisirs.

Espace de vie sociale

L'association A.V.E.C. qui gère la Gare de Coustellet est signataire, avec la Caf de Vaucluse, d'une convention pour l'animation d'un espace de vie sociale. Ce dernier vise à favoriser le "mieux vivre ensemble" en créant un espace d'échanges et d'initiatives collectives pour renforcer le lien social et animer la vie locale.

Afin d'affiner ce projet et pour qu'il réponde au mieux aux besoins des habitants, l'association, en lien avec le coordonnateur jeunesse, réalise une enquête pour alimenter une réflexion sur les activités et services souhaités par la population du périmètre de Coustellet. Elle permettra de construire un nouveau projet mieux calibré pour répondre aux besoins et attentes de la population, aux envies des familles et améliorer l'accueil en proposant une offre adaptée.

Le lien de l'enquête est disponible sur le site :

www.coustellet.fr rubrique "projet social"

Nouveau coordonnateur jeunesse

Depuis le 1^{er} mars 2020, Loïc DRIOT a été recruté par les 5 communes signataires du Contrat Enfance et Jeunesse (Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède et les Beaumettes) pour coordonner l'action jeunesse sur le périmètre de Coustellet, faire le lien avec la Caisse d'Allocations Familiales qui finance en partie les structures du territoire (Centre de Loisirs d'Oppède, Centre de Loisirs de Lagnes-Cabrières d'Avignon, Accueil jeunes de la Gare de Coustellet) ; il participe à l'animation de la vie locale en lien avec le tissu associatif.

Son bureau est à la mairie des Beaumettes et vous pouvez le joindre au 07 56 88 22 55 ou par mail :

coordojeunesse@orange.fr

Il administre également le site www.coustellet.fr où vous retrouvez toutes les informations relatives aux accueils de loisirs et aux projets "jeunesse et parentalité" du territoire.

Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse



Nouveau Conseil Communautaire



Le 9 juillet 2020, Gérard DAUDET a été réélu Président de la CALMV par les 54 membres du conseil communautaire, réunis à la salle polyvalente du Moulin Saint-Julien de Cavaillon.

Les 15 autres maires des communes qui forment LMV ont été élus Vice-Présidents, en fonction du nombre d'habitants de leurs communes respectives :

- 1^{er} Vice-Président : Patrick SINTES (Robion)
- 2^e Vice-Président : Christian MOUNIER (Cheval-Blanc)
- 3^e Vice-Président : André ROUSSET (Lauris)
- 4^e Vice-Président : Philippe BATOUX (Mérindol)
- 5^e Vice-Président : Frédéric MASSIP (Maubec)
- 6^e Vice-Président : Nicole GIRARD (Les Taillades)
- 7^e Vice-Président : Delphine CRESP PIROLA (Cabrières d'Avignon)
- 8^e Vice-Président : Richard KITAEFF (Gordes)
- 9^e Vice-Président : Claude SILVESTRE (Lagnes)
- 10^e Vice-Président : Jean-Pierre GERAULT (Oppède)
- 11^e Vice-Président : Jean-Pierre PETTAVINO (Lourmarin)
- 12^e Vice-Président : Sylvie GREGOIRE (Puyvert)
- 13^e Vice-Président : Amélie JEAN (Puget)
- 14^e Vice-Président : Frédérique ANGELETTI (Vaugines)
- 15^e Vice-Président : Claire ARAGONES (Les Beaumettes).

Enfin, Jean-Baptiste BLANC et Elisabeth AMOROS siègeront aussi au bureau communautaire en tant que conseillers communautaires délégués.

LMV vous met en selle !



Luberon Monts de Vaucluse Agglomération vise à encourager des moyens de transport alternatifs et lance l'opération "LMV vous met en selle", opération Inscrite dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et du label Territoire Durable.

L'ambition de cette opération est d'aider financièrement les habitants du territoire qui souhaitent s'équiper d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Le montant de la participation de LMV est plafonné à 30 % du prix d'achat TTC du VAE dans la limite d'une aide de 300 € ; Retrouvez toutes les modalités de cette opération, la liste des partenaires et le dossier de demande de subvention sur

www.luberonmontsdevaucluse.fr



Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse



Médiathèque communautaire

La **PROGRAMMATION CULTURELLE** est suspendue jusqu'à nouvel ordre mais des contenus culturels différents et thématiques sont publiés sur le site internet et la page Facebook des médiathèques LMV.
www.mediathequeslmv.fr

BOITE DE RETOUR

Dans un souci d'amélioration constant du service rendu aux publics des médiathèques intercommunales, la médiathèque de Lagnes est dotée d'une boîte de retour depuis septembre 2020. Elle permettra aux adhérents de rendre leurs documents lorsque la médiathèque est fermée.

BIBLIODRIVE

Les bibliothécaires vous proposent le BIBLIO DRIVE avec le nouveau système du Click & Collect.
Pour réserver jusqu'à 15 documents (contre 3 auparavant), connectez-vous sur www.mediathequeslmv.fr ou sur l'appli mobile Ma Bibli.

Accédez à "Mon espace", puis effectuez vos réservations via notre catalogue.

Dès la disponibilité de vos documents, vous recevrez un courriel vous permettant de choisir une date et un créneau horaire pour vos retraits. Vous pouvez aussi contacter par téléphone ou mail votre médiathèque habituelle (04 90 20 27 88).

Les retours sont effectués en boîte de retour.

Les documents vous sont prêtés pour 6 semaines. Ils sont mis en quarantaine par les équipes pendant 72 h avant remise en service.

Horaires (hors période de fermeture liée au COVID):

Mardi : 15h – 18h

Mercredi : 14h – 18h

Vendredi : 15h – 18h

Samedi : 10h – 13h

Tarifs :

10€/pers - personnes habitant le territoire LMV

20€/pers - personnes habitant hors territoire LMV

5€/pers - vacancier (durée 1 mois)

Gratuit : -18 ans / étudiants / non imposables / minima sociaux / demandeurs d'emploi



Infos diverses



OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public uniquement les matins du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

L'accueil téléphonique est assuré tous les jours (matin et après-midi).

Standard : 04 90 20 30 19

Les permanences de M. le Maire se tiennent le vendredi matin, sur rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons nés en 2004 doivent se faire recenser à 16 ans dans le courant du mois suivant leur anniversaire. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté** (JDC).

PERMANENCE ARCHITECTE CONSEIL

Monsieur RESPAUD-BOUNY, Architecte Conseil, se tient à la disposition du public en Mairie, une fois par mois, pour tous renseignements relatifs à l'Urbanisme.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie.

Il est fortement conseillé à toutes les personnes qui souhaitent déposer une autorisation d'urbanisme de prendre rendez-vous avec l'architecte conseil dès le retrait des documents. C'est la bonne méthode pour gagner du temps et éviter les demandes de pièces complémentaires de la part du service instructeur.

HORAIRES DE LA POSTE

Lundi à mercredi 13h30-16h30, fermeture le jeudi, vendredi 14h00-17h00 - Tél. 04 90 20 23 74

ASSISTANTES MATERNELLES

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) DOREMY,

34 impasse des Amandiers :

DIAZ VICARI Emeline - 06 87 12 14 50

VAUPRES Aurélie - 06 70 05 98 71

CHAMBRES D'HOTES ET LOCATIONS SAISONNIÈRES

Les logeurs professionnels comme les logeurs occasionnels sont tenus de faire une déclaration à la mairie faisant état de la location dans les 15 jours qui suivent le début de celle-ci (article R.2333-51 du CGCT).

Plus d'infos : <https://lmv.taxesejour.fr/>

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Vous avez entre 15 et 17 ans, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, le Service national universel (SNU) s'adresse alors à vous !

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 15 à 17 ans.

Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également.

Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.



Plus d'infos sur <https://www.snu.gouv.fr/>

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

MEDECIN - Dr ARNTZ	04 90 26 58 67
PHARMACIE DE LAGNES	04 90 20 30 85
SMUR	15
POLICE SECOURS	17
GENDARMERIE DE ROBION	04 90 78 01 30
POMPIERS	18 ou 112 pour les portables
CENTRE ANTI POISON (Montpellier)	04 67 63 24 01
(Marseille)	04 91 75 25 25
MAIRIE	04 90 20 30 19
ECOLE PRIMAIRE	04 90 20 30 05
ECOLE MATERNELLE	04 90 20 28 41
MEDIATHEQUE	04 90 20 27 88
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MTS DE VSE	04 90 78 82 30
TAXI	04 90 38 27 14 06 23 12 44 71



Etat civil

NAISSANCES

LOZZI Josselin, Guy le 06 décembre 2019
LOZZI Jules, Denis le 06 décembre 2019
VEINTIMILLA Gaspard, Raphaël, Lucas le 26 décembre 2019
CLARETON Manoé, Sidouane, Saïd le 09 février 2020
VALLON Laora le 5 mars 2020
JOUENNE Nans, Patrick, Alexandre le 11 mars 2020
PEREZ Mia, Hermine, Marie, Caroline le 17 mars 2020
TOURBILLON Valentin, Gabriel le 24 avril 2020
SRIHI Sinay, Julien, Nour le 28 mai 2020
MORALES Nathan le 12 juin 2020
BRIFFA Alan, André, Lucien, Laurent le 1^{er} juillet 2020
QAFLI Sohan le 12 juillet 2020
GRÉGOIRE Sandro, Tristan, Aimé, Christian le 03 août 2020
SLAMA Lula le 09 août 2020
BON BERNARD Olivia, Marie, Denise le 15 août 2020
CANNONE Noa le 24 septembre 2020
FOUQUE Adèle, Estelle le 29 septembre 2020
PERETTI Clélia le 9 novembre 2020
GAZON QUINZIO Lyam, le 13 novembre 2020
CHRISTIAENS Marius, le 22 novembre 2020

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux aux nouveaux nés.

MARIAGES

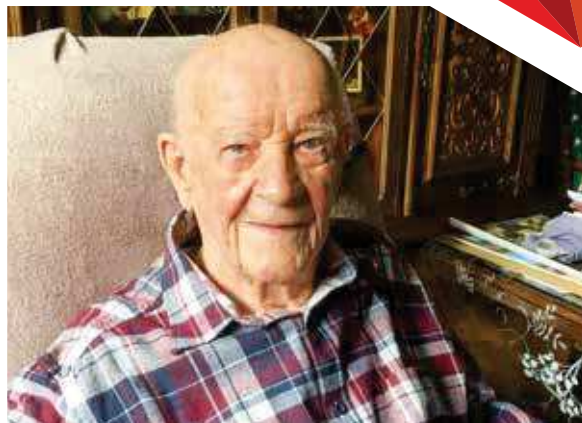
POMARET Pierry, Nicolas et AUDIBERT Karen, Jennifer le 29 février 2020,
TOURBILLON Alexandre, Romain et PAREL Jessica le 22 juillet 2020,
HERRERA Cyril, Roland et BLONDEL Aurélie, Marie le 08 août 2020,
JALLOT Yves-Vianney, Marie, Grégoire, Victor et PILAT Marion le 18 août 2020,
BRIFFA Raphaël, Edwen et BEATTIE Eva, Carine, Céline le 05 septembre 2020.,

La municipalité présente ses meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

DÉCÈS

DUPRON Patrick, René le 30 décembre 2019
BONAUD Michel le 03 mars 2020
VALLON Laora le 15 mars 2020
MORÉNO Jacques le 17 mars 2020
DUFLLOT Émile, Henri le 20 mars 2020
ASPART Maryse, Dominique, Aurore épouse CENA le 21 mars 2020
AUDIFFREIN Aurélie, Henriette veuve RECEVEUR le 01 juin 2020
BATARD Patrick, Henri le 08 septembre 2020
AZE Guy, Victor, Rémi le 08 octobre 2020
PEYROUSE Monique, Simone le 27 octobre 2020
VICARI Hubert le 13 novembre 2020
SERRE Maryse, Louise épouse PEYTIER le 14 novembre 2020

Sincères condoléances aux familles.



Hommage à M. Hubert VICARI

Le dernier résistant de la commune, M. Hubert VICARI, nous a quittés le 13 novembre.

Né le 03 novembre 1925 à REPPE dans le territoire de Belfort, Hubert habitait le village depuis l'âge de 4 ans.

Hubert fit toute sa scolarité à Lagnes, et y apprit son métier de maçon.

En 1943, à l'âge de 18 ans, il décide de désobéir au régime de Vichy, et pour échapper au STO, rejoint ses deux frères et le groupe franc Kléber au Maquis du Chat à Lagnes. Il participera alors à des opérations visant à enrayer la machine de guerre allemande.

Ce fût une période de sa vie difficile, faite de peurs et de privations, qu'il aura du mal à évoquer des années durant.

A la fin de la guerre, il se marie et donne naissance à deux enfants qui eux-mêmes lui donneront 4 petits-enfants et huit arrières petits-enfants. Il exercera son métier de maçon jusqu'en 1984.

Il intégrera naturellement l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (l'A.N.A.C.R.) et devint le président de l'antenne locale. Il y perpétua les valeurs humanistes, démocratiques, patriotiques et de solidarité qui furent sa ligne de conduite tout au long de sa vie.

Il put enfin s'ouvrir et évoquer ses souvenirs comme un devoir de transmission aux jeunes générations.

M. Hubert VICARI, vous êtes un exemple pour nous tous. Votre dignité, votre bienveillance, votre sourire et cette petite flamme qui animait votre regard resteront dans nos mémoires.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à Nadine et Francis, à vos petits et arrières petits-enfants, à vos proches.



Message de soutien aux associations

La vie associative Lagnoise, pourtant essentielle à notre commune, est particulièrement affectée par la situation sanitaire actuelle.

Les grands événements et festivités d'été n'ont pas eu lieu. Les réunions et activités associatives ont été considérablement réduites voire annulées.

Nous sommes conscients des incertitudes qui pèsent sur vos organisations et de l'inquiétude que cela peut susciter auprès de vos équipes.

La municipalité souhaite vous affirmer son soutien. Après cette grande crise que nous traversons, la commune aura plus que jamais besoin des associations et de leurs bénévoles pour renouer le lien social et relancer un vivre ensemble indispensable. La commune sera à vos côtés, attentive aux difficultés que vous pourriez rencontrer.

Groupe cyclotourisme lagnois

Comme toutes les années et ce depuis 30 ans nous débutons avec notre superbe randonnée VTT et marche du mur de la peste.

Pour notre 30^{ème}, 850 participants, toujours aussi contents de nos parcours, de notre convivialité de nos ravitos pour fêter cette 30ème il y avait une très belle tombola.

Section route :

Nous tenons à féliciter notre "routard" Jean-Michel, qui fait 100 kms par semaine en plus du VTT, quelques cols mythiques : Izoard, Agnel, Ventoux et bien d'autres.

Et surtout : Cabrières d'Avignon-Briançon 220 kms 2906D+
Marseille-Briançon 262 kms 2643D+

Il vous attend, dans notre club, pour vous faire découvrir notre belle région, tranquillement !!!!

Section jeunes :

Toujours autant de succès, avec nos sorties hebdomadaires, qui ont été écourtées avec la crise sanitaire que nous traversons, mais nous avons pu reprendre dès le mois de mai, avec toutes les précautions nécessaires.

Reprise en septembre, comme il se doit avec 40 jeunes et 18 adultes, 9 diplômés + 9 parents ou jeunes de 18ans Un total pour cette année de 14 nouveaux jeunes et 4 nouveaux adultes

Nous sommes en pleine préparation de notre **31^{ème} RANDONNEE DU MUR DE LA PESTE VTT** et marche qui aura lieu le **DIMANCHE 17 JANVIER 2021**.

4 parcours VTT : 15 kms 384MD+, 25 kms 544MD+, 37 kms 1224MD+, 1475MD+.... bonne préparation !!

1 parcours pédestre : 12 kms tranquille. Ouf !!!

Nous contacter pour tout renseignement.

Espérant que nous allons tous pouvoir reprendre nos activités et aussi pouvoir passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonnes fêtes à vous et votre famille, les membres du club.



La vie associative



Lagnes danse

Malgré le confinement on continue de danser !!! Même si c'est derrière nos écrans !!!

Comme tous, nous vivons une période tumultueuse.

C'est peu de le dire, pour le secteur de la danse, arrêt des cours, annulation des soirées, incertitude quant à la reprise des activités : vous l'avez compris, l'agenda des structures de danse, et notamment des écoles de danse est un vaste gruyère suisse ! Mais LAGNES DANSE ne baisse jamais les bras !!! Pendant le premier confinement nous avons distribué GRATUITEMENT à nos élèves, anciens élèves, amis danseurs et toute autre personne qui en avait besoin, plus de 2500 masques faits artisanalement par nos soins (alors que les masques manquaient cruellement en France). Malgré le manque de dates et l'incertitude générale, Lagnes Danse a quand même fait sa rentrée les 16 et 17 septembre 2020 avec beaucoup de nouveaux élèves ainsi que nos anciens.

Un peu avant la rentrée nous avons mis en place un protocole de normes sanitaires très complet et qui a été strictement respecté. Entre les 2 confinements nous avons pu danser dans une maison de retraite pour donner du bonheur aux résidents en offrant un très joli spectacle (avec masque bien sûr et respect scrupuleux des règles sanitaires), et notre vice-président Franck (DJ 'el Conquistador) nous a fait beaucoup rire lors de sa prestation dans une pièce de théâtre.

Avec LAGNES DANSE apprenez à danser suivant des méthodes simples et progressives dans une ambiance conviviale.

Nos cours ont lieu le mercredi et le jeudi soir salle La Grange à LAGNES à partir de 19h, cours accessibles à tous niveaux (Salsa, Bachata, Rock, Paso, Tango, Kizomba, Chacha, Rock Swing...) et cette année NOUVEAU !! Pour les personnes seules on vous propose aussi des cours de danse en ligne.

Soyez en sûr !! Dès que l'on en aura la possibilité, on reprendra nos cours, soirées dansantes, stages, et auberges espagnoles (soirées conviviales dansantes où l'on partage les petits plats emmenés par chacun).

Nous remercions nos amis danseurs et élèves pour leur fidélité à nos cours, les Lagnois pour le bon accueil qu'ils nous réservent lors de nos différentes animations et la municipalité pour l'aide logistique qu'elle nous apporte.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2021 ! Nous vous adressons tous nos vœux de bonheur, pour que cette nouvelle année rime avec sérénité et surtout santé. Parce que malgré le vertige, il faut faire place aux possibilités positives qui pourraient émaner de cette situation extraordinaire. Et il faut continuer de souhaiter que nous en ressortions plus éclairés et mieux outillés.

Vivement la reprise !!! ON VOUS AIME !

Pour finir une phrase de Jean Babilée "Ephémère, immortelle, versatile, la danse est le seul art qui, ne laissant aucun déchet sur la terre, hante certaines mémoires de souvenirs merveilleux".

Pour nous contacter :

06 84 00 26 80

lagnes.danse@hotmail.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/LagnesDanse>



Ramidojo



UDO la voie de la souplesse

TAÏSO La gymnastique et les étirements (Femmes et hommes)

JUJITSU le self-défense

06 33 42 20 62

ou par mail ramidojo@aol.com

Le confinement nous a séparés mais nous allons pouvoir enfin nous retrouver comme nous l'a annoncé le Président de la République.

Les cours reprendront donc aux heures habituelles le mardi le 15 décembre 2020

17h00 à 18h00 : 3/5 ans

18h00 à 19h00 : 6/13 ans

19h00 à 20h30 : ados et adultes

Le protocole sanitaire déjà mis en place à la rentrée sera maintenu : hygiène des mains et des pieds, désinfection des tatamis entre chaque cours pour la protection de tous.

Prenez soin de vous et de vos proches.



La vie associative



Récréation Sportive de Lagnes

2020 se termine, une année qui aura vu l'Association arrêtée par la pandémie, fin mars, une timide reprise en octobre et un nouvel arrêt en novembre, jusqu'à quand ? Pour l'instant on ne peut faire que des suppositions, de toute façon une reprise avec des normes plus contraignantes que celles appliquées jusqu'en novembre semble difficile. Nous attendons donc ce déconfinement, espéré par tous, pour retrouver une vie sociale qui nous manque. Car au-delà, d'un maintien en bonne forme physique la Récréation Sportive de Lagnes permet aussi aux adhérents de se retrouver pour un moment de détente et d'amitié.

Pour le moment les chèques versés pour la saison 2020/2021 n'ont pas été encaissés, l'assemblée générale n'a pas eu lieu, elle sera faite dès que possible.

Espérons que Noël sera une fête pour tous, et que nous pourrions nous retrouver rapidement.

Prenez soin de vous et à bientôt !



Bénévolivre

Cette année en raison du confinement, les videgreniers auxquels nous participions n'ont pas eu lieu.



En revanche, par rapport aux autres associations, nous avons pu assurer 2 ventes, la première le 7 mars et la seconde les 24 et 25 octobre, laquelle a eu beaucoup de succès.

Grâce à ces ventes nous avons pu engranger des fonds qui vont nous permettre de proposer la somme de 1000 euros à chacune des écoles pour l'année 2020/2021.

Nous insistons sur le fait que la réussite de notre association tient à l'aide précieuse du personnel municipal, grâce à eux l'installation est facilitée. Nous remercions également monsieur Gabriel BONNEUIL qui nous a donné gracieusement 70 caisses agricoles pour un rangement optimal de nos dons.

Que tous nos donateurs soient remerciés ici, livres, DVD, CD etc... sont les bienvenus. Nous espérons que l'état sanitaire va s'améliorer. Dans l'attente des sollicitations financières des enseignants, nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des Lagnois.

Comité des fêtes

Vu le contexte de cette année 2020 avec le virus de la Covid-19, nous avons bien entendu annulé toutes nos manifestations, le barbecue Républicain du 14 Juillet, la fête votive ainsi que la fête de Noël et son désormais traditionnel Marché des Halles.

Les prochains rendez-vous du Comité des fêtes dépendront évidemment de l'évolution de la pandémie, mais nous préparons les prochains rendez-vous activement, dans l'éventualité où ce sera réalisable, la santé et la sécurité des participants étant notre priorité.

Les prochains rendez-vous :

14 Juillet 2021 : Barbecue Républicain

Du 24 au 27 Juillet 2021 : Fête Votive

Nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'évolution sur notre page Facebook.



En attendant de se revoir, prenez soin de vous et de vos proches.

La vie associative



La coinche lagnoise

100. C'est le nombre exact d'adhérents que compte la Coinche Lagnoise dans ses rangs.

Tous aiment à se retrouver chaque semaine autour d'une table pour taper le carton dans une ambiance chaleureuse et amicale. Il faut dire que la convivialité et le lien social demeurent l'objectif principal de l'association.

Et pour cela, le bureau présidé par Patrice CLARETON ne ménage pas ses efforts. Concours, cadeaux de Noël, dégustation de gâteaux des rois, mercredi des Cendres et repas mensuels parfois dignes d'un grand chef étoilé constituent l'essentiel des animations.

Seule la pandémie actuelle a dû mettre un terme à toutes ces réjouissances.

Une chose est sûre, la Coinche Lagnoise, qui fête cette année ses 20 ans, a d'ores et déjà promis de reprendre les concours dès que possible. Il reste donc à espérer une rapide amélioration sanitaire suivie du feu vert des autorités compétentes.



Photo S.P.



Club photo

Le club Photo est en pause depuis le 1^{er} confinement, mais notre passion n'est pas confinée.

Nous avons toujours autant de projets qui sont reportés pour 2021 comme : "Les rencontres Artistiques", le concours photos "Interclubs", nos expositions.

Une exposition est en place à la bibliothèque de Lagnes et une autre vous sera présentée en janvier 2021 sur le thème "Mares et Flaques".

Cette année on ne sait toujours pas si la fête de Noël se fera, malheureusement le covid ne nous fait pas de cadeaux et il faut se protéger les uns et les autres. Nous avons toujours les photos des enfants de Noël dernier, elles sont prêtes, vous pouvez toujours les récupérer. Tél Antoine au 0611231636.

Le club photo, vous souhaite de passer de bonnes fêtes et vous donne rendez-vous en 2021.

Nous contacter :

clubphotolagnes@gmail.com

L'académie de dessin de Lagnes

Depuis plus de 15 ans, chaque semaine, l'Atelier de l'Académie de Dessin de LAGNES propose aux artistes (amateur ou pro) des modèles vivants et des séances d'aquarelle.

Malheureusement la situation sanitaire actuelle nous a contraints à suspendre nos activités. Mais dès qu'une amélioration permettra la reprise des réunions, l'Académie sera à nouveau présente.





Les Vieux Vergers de Lagnes

- ▼ **Lundi 27 janvier**, nous recevons de jeunes plants pour remplacer les arbres morts.
- ▼ **Le 11 février**, les adhérents au vieux verger de Lagnes, ont été invités à participer à une rencontre de cueillette et reconnaissance de salades sauvages des champs, sur la parcelle du vieux verger. La rencontre a été dirigée par Annie BAYER et l'association "Récréation Sportive" de Lagnes, avec Danielle SARNETTE.
- ▼ **Les 24, 25 et 26 février après-midi** nous avons traité les troncs à la bouillie d'argile en protection contre les parasites.
- ▼ **En mars** le covid nous a interdit toute manifestation et réunion. Notre président et quelques membres se sont malgré tout chargés d'entretenir le verger avec beaucoup de courage et une motivation infaillible. Merci à eux.
- ▼ **Le samedi 06 juin**, nous avons repris une activité régulière après le confinement. Taille des haies et sarclage au pied des arbres. Entretien de nos très beaux poivrons "Carré de Lagnes", toujours dans le respect des obligations sanitaires.
- ▼ **Le Samedi 8 août**, les adhérents se sont retrouvés au verger pour une soirée conviviale, chacun apportant et partageant son repas.
- ▼ **Le vendredi 18 Septembre chez le Président**, préparation de l'Assemblée Générale de régularisation pour l'exercice 2019. Nous aurons donc un exercice exceptionnel de 2 ans (2019 + 2020). Après consultation de la Préfecture, la prochaine Assemblée Générale pour statuer sur l'exercice exceptionnel 2019 + 2020 sera convoquée au premier trimestre 2021,
- ▼ **Le 16 octobre, après midi studieuse de 2 classes**, en visite au vieux verger de Lagnes. Mme LETOQUART et Mme COMPAN avaient sollicité des parents pour les accompagner. Les élèves ont procédé à la reconnaissance des fruitiers et cueilli des figes, des nèfles, des grenades, des pommes d'Api étoilées, des coings, des noisettes et des poivrons "Carré de Lagnes".

Les maîtresses ont proposé de faire des ateliers avec les élèves afin qu'ils réalisent des plaquettes en bois pyrogravé avec le nom de chaque arbre.

- ▼ Outre l'entretien habituel du verger, le gros chantier de cette fin d'année sera la finalisation du barbecue.... De belles soirées d'été en perspective !

Les bénévoles du verger ont besoin de soutien pour l'entretien et la vie du verger. Rejoignez-nous !

Tél : 04 90 20 38 13



La vie associative



Goûts et couleurs

Dans notre beau village de Lagnes, les enfants sont notre priorité !

Bonnes ou mauvaises, les habitudes alimentaires s'acquièrent dès le plus jeune âge et influent sur la santé.

Bref, on ne rigole pas avec l'alimentation des enfants !

Cette année 2020/2021, l'école maternelle est composée de 3 classes et l'école primaire de 5 classes, pour un total de plus de 200 enfants. Aujourd'hui, le nombre d'enfants qui mangent à la cantine scolaire ne cesse d'augmenter...nous servons en moyenne 150 repas par jour.

L'association GOUTS ET COULEURS s'évertue avec beaucoup d'énergie et d'implication à faire fonctionner le restaurant scolaire avec l'aide précieuse de la Mairie de Lagnes. Pour cette nouvelle année, suite à l'assemblée générale du 05/10/20, l'équipe de bénévoles est composée de : Marc CHABRAND le président; Cyndie NARDINI la vice présidente; Cédric MEISSONNIER, Anne GARCIN et Sébastien CESARI; Odile BAGNOL, Laurence CALENDINI, Gil PELLEGRINI et Carole ASCASO les secrétaires. Un grand merci pour l'implication de nos salariées : notre cuisinière Léa PELLECUER, Nadège GOUIN et Guylaine GAFFET pour leur aide en cuisine et pour veiller au bon déroulement des repas! Sans oublier l'aide précieuse de Manuella BRIFFA, Delphine CLAUZON, Maria CARRASCO, et Dominique PRETIN pour leur aide auprès de nos enfants.

Au restaurant scolaire, on mange comme les grands! Depuis le 1/11/19, la loi Egalim est entrée en application et nous impose un repas végétarien par semaine. Cette loi porte sur la qualité et l'utilisation des produits locaux et biologiques, ce que nous nous efforçons d'appliquer depuis des années. En ce sens, nous avons pris de l'avance.

L'arrivée de la pandémie a entraîné la fermeture de nos portes jusqu'au mois de juin puis malgré les contraintes sanitaires strictes imposées par l'Etat, nous avons pu réouvrir le restaurant scolaire.

Toutes ces mesures sanitaires demandent des efforts au quotidien à toute l'équipe de l'association, ce qui n'est pas simple, et qui entraîne une charge de travail supplémentaire.

Pour nous suivre et avoir des informations, retrouvez-nous sur facebook:

goûts & couleurs

Pour toutes demandes de renseignements, commentaires et remarques :
goûtsetcouleurs.lagnes@outlook.fr

La vie associative



Les Tréteaux de Lagnes

Comme tous nous avons été lourdement touchés par la pandémie et nous avons essayé de garder le contact avec tous ceux d'entre vous dont nous avons les coordonnées. Les liens internet nous ont permis de vous proposer des spectacles à distance et des captations de qualité pour compenser le manque que nous étions bien obligés d'affronter.

L'année avait débuté sur un beau coup d'éclat. 17 Janvier : accueil de "EST-CE QUE J'AI UNE GUEULE D'ARLETTY ?" à la Scène Nationale de Cavaillon a été un triomphe, consacré, au mois de mai par l'obtention de **deux Molières** : Molière du spectacle musical, Molière de la révélation féminine ; et une nomination au Molière du meilleur second rôle féminin.

Huit jours après nous avons refusé du monde pour "MADEMOISELLE MOLIERE" L'interprète féminine, Anne BOUVIER avait reçu l'année précédente le Molière de la meilleure actrice.

Et puis tout s'est arrêté. Le confinement nous a contraint, comme tout le monde du spectacle vivant à annuler ou reporter nos spectacles. Cela a été le cas pour "Moi aussi je suis BARBARA" reporté en Avril 2021 et "LAWRENCE" dont nous devons accueillir la création et qui est reporté fin juin ou début juillet avant le prochain Festival d'Avignon.

Nous n'avons pas baissé les bras puisque nous avons proposé un spectacle qui n'était pas annoncé et qui nous semblait joyeux, de qualité (Molière a fait ses preuves !!!) et adapté aux vacances et à un public familial. "LE MEDECIN MALGRE LUI" a obtenu un vif succès et nous a entraîné dans la plaine russe, à la suite d'un médecin moujik plus vrai que nature. Public, comédiens, organisateurs : chacun a été très ému de ces retrouvailles autour du spectacle vivant.

Nous n'avons pas dit notre dernier mot puisque "DANS LA PEAU DE CYRANO" programmé le 9 octobre a bien pu avoir lieu, à travers deux représentations pour protéger le public et conserver les distances requises. Un moment de partage intense à la salle La Grange, en dépit de tout !

Et l'automne s'en est allé dans la morosité d'un second confinement, nous contraignant d'annuler la représentation du mois de décembre !

Mais la vie reprend et avec la nouvelle année, la réouverture de l'Auditorium Jean MOULIN au THOR, nous allons avec votre aide, votre complicité, votre présence, retrouver le chemin de ces moments de bonheur dans le partage du théâtre. Difficiles débuts pour une salle qui réouvre ses portes. De report en annulation c'est finalement avec un spectacle des Tréteaux que l'ouverture se fera le 16 janvier à 18h pour respecter les exigences du couvre-feu. Grande pièce "UN PICASSO" qui relate les déboires de Picasso confronté aux Nazis désireux de détruire des oeuvres relevant de "l'art dégénéré".

Plus que jamais nous avons besoin que vous soyez là, pour le spectacle, pour l'avenir des Tréteaux et aussi, encore et surtout, pour votre plaisir.

Nous ne devons renoncer à rien, tout en gardant la vigilance nécessaire pour nous protéger chacun. L'espace de l'auditorium permet de préserver des distances et vous ne regretterez pas le temps passé avec nous.

Voici le lien qui vous permettra de voir l'ensemble de notre programme :

<https://www.flipsnack.com/Ltdl201384/brochure-2021.html>

Si tout va bien, nous aurons un spectacle par mois, à partir du mois de janvier. Notre force c'est d'y croire et de nous battre pour maintenir le cap.

Nous restons toujours ouverts pour vous accueillir au sein de notre équipe qui souhaite vivement intégrer de nouvelles bonnes volontés. C'est la passion du spectacle et l'amitié qui nous lient : n'hésitez pas à nous rejoindre.

Ecrivez-nous : nicole.trinquart@wanadoo.fr



La vie associative



Pause Cartable...en pause !

Après un premier semestre 2019/2020 florissant de beaux événements, partenariats, récoltes et ventes pour les projets de nos petits écoliers, la crise sanitaire a mis en pause forcée les activités de notre association, tout comme celles de tout le tissu associatif de notre village.

Deux des événements majeurs ont dû être annulés (vide grenier et fêtes des écoles), sans compter les autres petits projets que voulait impulser la dynamique équipe, composée d'anciens et nouveaux parents membres actifs. La cagnotte remise aux coopératives scolaires des écoles en est fortement impactée. Pour cette année scolaire, le report des fonds non dépensés l'année dernière permet à l'équipe éducative de continuer à financer divers intervenants sportifs, culturels, artistiques ainsi que d'envisager des sorties pour le printemps, si le contexte sanitaire le permet. Mais pour l'année scolaire prochaine 2021/2022, dans cet après pour nos écoliers, c'est avec inquiétudes que notre association s'interroge.

Tous ces intervenants, sorties, projets qui enrichissent le bien-être à l'école de nos petits écoliers à Lagnes, ne pourront être financés que par les collectivités ou en demandant une participation à chaque famille à chaque fois... C'est pourtant une réelle chance pour nos petites écoles de village d'avoir cette dynamique pour la scolarité de nos enfants. Imaginer, réinventer, proposer et impulser de nouvelles actions, prenant en compte le contexte sanitaire et réglementaire qui va durer cette année, afin de préserver cette qualité de vivre sa scolarité pour nos enfants de Lagnes ?

Côté administratif, notre assemblée générale annuelle de rentrée n'a toujours pas pu se tenir, dans des conditions favorables. Le bureau est maintenu par dérogation exceptionnelle, en attente de son renouvellement. Au-delà des restrictions réglementaires et de la difficulté à mettre en place des animations pour le moment, la fragilité de la poursuite de l'association, comme régulièrement depuis des années, est bien là. Si le bureau (sortant pour cette année) ne trouve pas de nouveaux parents souhaitant s'engager et s'impliquer, dans la mesure de leurs disponibilités, comme membres actifs ou élus, l'association devra être dissoute statutairement...

Dans cet après pour nos enfants que nous espérons tous, souhaitons-nous la disparition de ce financement des coopératives scolaires, au-delà de tous ces bons moments conviviaux, festifs, chaleureux et gourmands qui participent aussi à l'animation de la vie de notre village ?

Nous vous tiendrons informés de la date de la prochaine assemblée générale, dès que le contexte sanitaire le permettra, début 2021. Nous invitons chaque parent ou grands parents, qui souhaitent que l'aventure Pause Cartable ne s'arrête pas, à se faire connaître auprès de nos membres, par mail ou page Facebook.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous, de vos enfants et de vos proches.

Le bureau provisoire de Pause Cartable



La vie associative



Comités des Anciens Combattants de Lagnes A.R.A.C. (Association Républicaine Anciens Combattants) et A.N.A.C.R. (Association Nationale Anciens Combattants)

Bravant les "interdits", plus d'une centaine de personnes, toutes masquées, ont accompagné Hubert VICARI à sa dernière demeure. Il a rejoint ses Camarades de combat, le mardi 17 novembre, au cimetière de Lagnes, et avec eux, il sera honoré le 8 mai de chaque année par la municipalité et les présents, les tombes seront fleuries selon un circuit défini et élaboré par notre ami décédé Maurice FOIS et identifié avec la pose d'une cocarde aux couleurs de la République - bleu-blanc-rouge -. Nous sera-t-il possible de le faire en 2021 ? Et dans quelles conditions ? A l'entrée du cimetière N°2, une plaque a été déposée, lors d'une Journée du Patrimoine photo de maquisards, 20 ans après la fin de la guerre. Hubert est né le 3 novembre 1925 à REPPE (territoire de Belfort). A 4 ans, il découvre, avec ses parents, son frère et ses 2 sœurs, le village rural de Lagnes et ne le quittera plus, sa famille s'agrandit d'un garçon et d'une fille et maintenant de huit arrière-petits enfants.

Hubert a aussi marqué son empreinte dans le village et les alentours, maçon de son métier, accompagné par son fils et son gendre, beaucoup de propriétaires de maisons lagoises ont pu apprécier les travaux et, ou, constructions nouvelles. Toujours actif, Hubert a été un habitué du 3ème âge, de la coinche et de perpétuer la mémoire des Anciens Combattants.

Hubert, ce mardi 17 novembre, c'est l'homme engagé à défendre la patrie, au péril de sa vie, l'ami, le Camarade, le militant actif au sein de nos deux associations que nous perdons. Chacun, chacune voulant s'identifier, de nombreuses et belles gerbes, au plus modeste bouquet,

ont envahis la tombe et une partie du cimetière. Pendant des années, Hubert, Président de l'ANACR et trésorier de l'ARAC, avec son Ami et Camarade Raymond MAYAN, trésorier de l'ANACR, adhérent à l'ARAC, tous deux présents à Lagnes aux différentes manifestations à caractère national, ils ont sillonné le département, en long et en large, participer aux réunions départementales, tant que leurs forces et moyens de se déplacer leur a été possible, toujours accompagnés par les porte-drapeaux. Nous regrettons toutes ces disparitions de Camarades : MAX, FOIS, EYGRIER, MAYAN, et bien d'autres. Nous n'avons pas la relève, l'espoir de Maurice de se renforcer, avec des forces nouvelles, de la famille ou de nouveaux habitants de Lagnes reste un vœu pieux de Maurice !

Présence aux obsèques d'une délégation départementale de l'ANACR : Olivier le porte drapeau, de William, d'ORINIER dit "Coquinette" de 2 ans le cadet d'Hubert, du maquis Jean Robert de Pernes, présence de nos deux porte-drapeaux, Jean-Pierre MARTIN et Jérôme EYGRIER, message de Georges ROUX, de l'Isle/Sorgue qui a rejoint le Comité de l'ANACR, né en 1921, chevalier de la légion d'honneur, lecture du message du Comité départemental de l'ARAC. Nous perdons un Ami, un Camarade, c'est, et a été un homme, un citoyen "véritable", fier de son village, calme, avec un regard vif et souriant, un brin malicieux. Adieu Camarade, nous poursuivrons ton combat, avec d'autres forces plus jeunes, la porte leur est ouverte.

« Même sans espoir, la lutte est encore un espoir »

Romain Rolland



La vie associative



Cercle des photographes du Luberon



Bonjour à toutes et à tous,

En Novembre 2019 nous avons créé une association sous loi de 1901 réservée à la photographie en général.

Cette association regroupe des photographes amateurs dans une logique d'échange et non de comparaison encore moins de critique, tous les membres peuvent déposer des photos sur le

compte Facebook ou simplement venir regarder les photos déposées, simplement en donnant son avis ou pas. Nous sommes un cercle d'amis amateurs de photographies sur les oiseaux, les animaux divers, sauvages ou non, les paysages, les fleurs, les monuments, etc...

Pour l'instant aucune photo n'a été refusée, si elles sont dans l'esprit du Cercle des Photographes du Luberon. Nous n'avons pas de local, nous ne nous retrouvons pas en réunion, nous ne réalisons pas d'expositions (pour l'instant), actuellement, au bout d'une année nous sommes 9 membres réguliers, aucune cotisation annuelle n'est exigée, (mais les dons éventuels sont acceptés naturellement).

Nous attendons tous les amatrices et amateurs de photographie sur notre site Facebook.

"Cercle des Photographes du Luberon"

A bientôt à toutes et à tous, les lagnois et aux autres villages du Luberon.

Tribune : Espace d'expression de l'opposition

Nous tenons à remercier tous les habitants de Lagnes pour l'intérêt et le soutien que vous nous avez témoigné.

Grâce à vos voix, 4 postes d'élus d'opposition nous ont été attribué : sur 812 votants, 389 votes en faveur de Jean-Pierre DINGLI et 398 votes pour Claude Silvestre soit 9 voix d'écart !

Nous profitons donc de cette première parution dans ce bulletin municipal pour remercier tous les colistiers de "LAGNES AUTREMENT".

Des réunions de travail sont organisées avant chaque Conseil Municipal où l'avis de chaque colistier est pris en considération comme écrit dans notre profession de foi.

Plusieurs possibilités s'offrent aux habitants de Lagnes pour communiquer avec les élus d'opposition, Jean-Pierre DINGLI, Sylvie CARLIER, Bernard CEREDA et Catherine COLOMBINI :

- ▼ Des boîtes aux lettres à leur nom sont installées dans le hall de la mairie
- ▼ Notre page facebook : <https://www.facebook.com/jp.dingli>
- ▼ Une boîte aux lettres à l'agence immobilière "Soleil de Provence Immobilier" de notre colistière Martine SANCHEZ.

En cette période compliquée, nous vous souhaitons un JOYEUX NOEL et une TRES BONNE ANNEE 2021 et surtout continuer de prendre soin de vous et de vos proches.

Annuaire des professionnels



Pour vos travaux et autres services, pensez à faire appel aux entreprises, commerçants et artisans lagois !

ALIMENTATION

Camion Pizza chez Jean-Charles

Le mardi et jeudi soir place de la Mairie 06 10 38 15 61

Producteur jus de raisin

Karim RIMAN 9, Clos de la Grange 06 07 96 30 07

Le Four de St Antoine

Dépôt de pain Place de la Fontaine 04 90 24 59 35

Les Abeilles de Katy - Produits de la ruche

Catherine COLOMBINI, apicultrice
185, ch. Du Cou 06 10 87 47 74

ANIMATION

Animation son et lumière (mariages, C.E., anniversaires...)

Les Apaches, Lionel BRIFFA 1561, route de l'Isle 04 90 20 17 73

ARCHITECTURE

SCHIPPERS Architecture 744 ch de la Bastide Vieille 06 38 82 05 25

ASSURANCES

GROUPAMA 70, rue de la République 04 90 20 20 42

BARS RESTAURANTS

Café de la Fontaine 21, place de la Fontaine 04 90 20 30 33

Auberge de Lagnes 114, rue de la République 04 90 20 38 30

Le Monde à sa porte : brasserie, pizzeria, glacier
117, Centre Tertiaire 09 67 04 92 58

BEAUTE - BIEN-ETRE

G. Make Up Maquillage à domicile 06 21 63 52 32

Salon de coiffure TÊTE EN L'HAIR

19, rue de la République 06 20 45 62 26

MASSAGE AYURVEDIQUE - Soins tête/visage à Lagnes ou à domicile

Catherine ROUHAUD 06 73 47 72 64

BROCANTE ANTIQUITES/DÉCORATION

Le Mas de Curebourg 2778, D901 vers L'Isle/Sorgue 04 90 20 30 06

Mas de Flore 28, traverse du Jujubier 04 90 20 37 96

Confidences Provence - Création bougies artisanales

Julie FLITI 97 ch de la Galère 06 78 97 59 42

Décoration Meubles & Lampes

Laurence HUGUES 3444 route D901 06 16 52 98 71

CAVE A VINS

Domaine TOURBILLON 101 rte D24 vers Fontaine 04 90 38 01 62

CHAUFFAGE

Yvan BAUD 60 rue Jardinière 06 85 75 00 58

CLIMATISATION

Entreprise HERRERA 521, chemin du Coudignac 04 90 21 53 14

Jean-Paul AUDIBERT 688 rte D100a 06 24 94 84 39

COACHING

Coach de Vie

Véronique COPPIN 22 rue des Santolines 06 73 08 22 76

COMBUSTIBLES

SILVESTRE/MOURIC 2031, D24 vers Fontaine 04 90 20 31 82

COMMUNICATION-GRAPHISME

L'ATELIER 445 latelier445.com 06 99 21 26 28

DESIGN D'ESPACE

ATELIER 2D Céline DERONNE 06 78 48 32 43

ELECTRICITE - AUTOMATISME

APELEC 562, route de l'Isle 06 15 12 22 72

ÉNERGIES RENOUVELABLES

DELAHAYE Multiservice Habitat 908, chemin du Gourgas 06 65 49 58 16

EQUITATION

Haras de Lagnes 7, chemin des Fours 06 13 52 00 39

FERRONNERIE - MENUISERIE METALLIQUE - SERRURERIE

Art Metalworker Ch. de la Bastide Vieille 04 90 20 30 09

Gilles DAVID 1193, D900 vers Petit-Palais 04 90 38 59 04

SEMAF Tayeb FLITI 97, Ch. De la Galère 06 98 05 00 56

Jean-François EYGRIER 1970, route de Robion 06 33 20 83 16

Atelier MCH - Métal Création Habitat

06 47 85 66 62

FORMATION - COURS PARTICULIERS - STAGES

C.V.F Cours particuliers de mathématiques

Christophe CORTASSE Les Loubières 07 84 00 12 85

Cours de dessin, guitare, percussions, chant

Peter LEDEILMEYER 478 chemin du Long Pont 04 90 20 39 98

GESTION DE PATRIMOINE

Pelican Consulting 467, route de l'Isle 04 90 72 33 52

GRAVAS ET CHAUX

Les Chaux de la Tour D901 04 90 20 31 28

INFORMATIQUE

Installation, maintenance

Franck VICARI - Chèques emploi service 06 60 02 70 57

IMMOBILIER

Soleil de Provence immobilier

56 rue de la République 04 90 21 15 37

ADC- Diagnostic Immobilier

Rudy BOREL 424 rte D100a 06 33 37 39 26

Bastides Luberon Immobilier - Isabelle CHÊNE et Mélanie DALMASSO
129 rue de la République 04 90 38 54 48

MAÇONNERIE

Alain BRUN - Pierre sèche 336 rte D100A 06 07 59 49 49

Jean-Pierre COLOMBINI 185, chemin du Cou 04 90 20 28 81

Jacques GAILLARD 1021, chemin de Jullian 04 90 20 35 33

SOULET SARL 324, route de Robion 04 90 20 39 34

Philippe TORRECILLAS 107 route D100a 04 90 20 87 77

MENUISERIE-EBENISTERIE

Robert BONETTO 801, chemin du Cou 06 84 22 16 22

ÉBÉNISTERIE POVEDA 791, chemin du Cou 06 18 82 34 31

Joël PEYTIER 423, chemin du Coudignac 04 90 20 39 66

MULTISERVICES

Arrosage-Fertilisation-Maintenance-Entretien piscines-Petits travaux

Gabriel BONNEUIL 52, rue Jardinière 06 33 11 18 60

Travaux intérieurs

Jean-François RUSSO 215, route de Robion 06 01 95 74 77

Garde Meubles-Location box

Jean-Louis VERGER 561 A chemin du Cou 06 47 50 33 15

Tous services à domicile

Franck VICARI - Chèques emploi service 06 60 02 70 57

NETTOYAGE

Clean Corporation 117 allée du centre tertiaire 09 83 59 26 04

NOTAIRES

Étude TASSY-KELCHER/NARDINI 110, lot. Les Oliviers 04 90 20 30 44

PAYSAGISTES

Jean-Luc DOUZON Les Grès 04 90 33 80 32

Les Jardins de la Bastide 842, D100A 04 90 20 22 99

PEINTURE

Jean-Pierre PEZIERE 219, chemin des Moulins 04 90 20 39 48

ANTHONY PEINTURE 06 60 48 86 33

Emilie DEVAUX - Peinture décorative 06 87 25 39 61

PERETTI Embellissement 3 place de la Fontaine 06 65 23 26 31

PEPINIERISTES

Vincent OUVIER 1844, D901 vers L'Isle/Sorgue 04 90 20 30 29

Pépinières Viticoles de France

2025, D901 vers L'Isle/Sorgue 04 90 20 20 00

PHOTOGRAPHE

Mylène ROUBAUD ©Lisou 465 ch sous les Ribes 06 75 23 08 71

PLOMBERIE

Jean-Paul AUDIBERT 688 route D100a 06 24 94 84 39

Yvan BAUD 60 rue Jardinière 06 85 75 00 58

SANTÉ			
PÔLE MEDICAL	235 route du stade		
• MEDECINE GENERALISTE			
Sophie ARNTZ	RDV doctolib.fr	04 90 26 58 67	
• CABINET INFIRMIER			
Catherine AUDIDIER		06 10 63 18 24	
Céline BEDAT		06 45 38 22 33	
• CABINET KINÉ-METHODE MÉZIERES			
Marie-Claire THORENS		06 14 21 61 33	
• CABINET OSTEOPATHE			
Charlotte DAVID		06 61 58 11 10	
PHARMACIE	235 route du stade	04 90 20 30 85	
INFIRMIERS			
François LOUYER	117 allée du Centre Tertiaire	04 90 38 31 49	
OSTÉOPATHES			
Cabinet FLAVIEN/TEYSSÉDRE	181, rue de la République	04 90 20 27 23	
Philippe PERONNET	568, chemin du Cou	06 82 28 06 66	
PSYCHANALYSTE			
Hélène GUIEN	87, ch. du Four à Chaux	06 42 63 19 25	
SECURITE			
VOL ET FEU Luc BAGNOL	847, chemin du Riotord	04 90 20 34 37	
SOLUTIONS GESTION D'ENTREPRISES			
RH Paies Formations Conseils	982 chemin De St Jean	06 37 10 67 09	
EXTERNALYS Solutions administratives pour entreprises et entrepreneurs	117 allée du Centre Tertiaire	04 84 47 02 12	
Location d'espace de travail, bureaux partagés, domiciliation d'entreprise			
M.D. BLATGE	117 allée du Centre Tertiaire	04 84 36 50 06	
TAXI des Monts de Vaucluse			
Joseph MIRTO	Stationnement rue de la République	06 23 12 44 71	
TERRASSEMENT			
Jean-Pierre DINGLI	182, allée des Tilleuls	04 90 20 33 70	
Blas NAVARRO	2735, route de Robion	04 90 21 16 81	
TERRES ET EMAUX			
SOLARGIL	70, D24 vers Fontaine	04 90 20 28 76	
TRAVAUX AGRICOLES			
EURL GTA - David GRILLI	325 ch de la Tour de Sabran	06 65 65 32 72	
Pierre PAPOT-LIBERAL	203 D 24 vers Fontaine	04 90 20 21 50	

Pour toute modification ou inscription nouvelle, contacter le secrétariat de la Mairie.

Hébergements

HÔTEL			
LE MAS DES GRES ***	1651, route D901	04 90 20 32 85	
CROVARA Nina et Thierry			
CHAMBRES D'HÔTES			
BONNAUD Paulette	324, le Clos St Joseph	04 90 20 71 54	
LA COUR DES SENS	225, route D24	06 21 63 58 22	
CHEVALIER Florence			
MAISON FLORENCE	2778, route D901	04 90 20 30 06	
DEGRUGILLIER Florence et David			
LE CHANT DES SORGUES	83, ch. de la Coutelière	04 90 20 29 16	
ECHIVARD Marie-Christine			
MAS DU GRAND JONQUIER	1198, route D900	04 90 20 90 13	
FICHTEL Ina et Thomas			
SOUS L'OLIVIER	997B, route D900	06 38 86 26 94	
GOUIN Julien			
LA PASTORALE	1345, route D24	04 90 20 25 18	
MARCONNET Eliane et Gérard			
LA CAPUCINE	331, ch. de la Capucine	06 14 20 22 73	
NUNEZ MARTIN Jean-Paul			
LES DEUX ANGES	1895, route D24	06 26 61 07 82	
ROCCHI romain			
CHEZ CECILE	492, route de l'Isle	04 90 20 27 66	
TRAMIER Cécile			
GÎTES ET MEUBLES DE TOURISME			
THE PANORAMIC HOUSE	86, rue des Remparts	06 17 25 65 84	
ASSEMAT Christophe			
LE CLOS DES BAINS	365, ch. des Ballardes	04 90 21 18 53	
BAGNOL Laurent			
LES GÎTES DU ROCHER DU PIEÛ	558, ch des Esclargades	06 85 33 83 47	
BARBIER Christian			
BON Nadine	893, ch. des Moulins	04 90 20 23 12	
BRIFFA Manuela	1561 route de l'Isle	06 16 30 11 98	
GÎTE LE LAURIER	145, rue du Portail Rouge	06 84 62 26 52	
BRUEMMER Amanda			
GÎTE DU MAS DES ETANGS	3448, route D901	06 16 07 18 32	
CASTELLO Raymond MIE Catherine			
LA BASTIDE DU SOLEIL	183, ch. de la Capucine	04 90 20 29 85	
CAUDEN Nicole			
LA COUR DES SENS	255, route D24	04 90 24 50 45	
CHEVALIER Florence et Jacques			
GÎTES DES LOUBIÈRES	279, ch. des Loubières	04 90 20 30 49	
CORTASSE Monique et Guy			
CUREL Joël	75, ch. Du Gourgas	04 90 20 30 43	
LA MAISON ROSE	10 Pl. du Bataillet	06 81 59 15 12	
DELANNOY Vanina			
DUPIN Philippe			
MAS SOUS LES RIBES	229, route de l'Isle	06 64 98 93 18	
DUPLAN Frédéric			
DURAND Jean	581, route du Stade	04 91 71 96 36	
FOURCROY Roger	350, route de Robion	06 84 85 28 13	
JACQUIER Sabine	181, rue de la République	06 25 83 24 53	
LA LIBELLULE VERTE	160, ch. Des Fours	04 90 20 36 22	
GACHON Patrick			
LE SUD	1061D, route D24	06 07 83 31 34	
GAUTHIER Simone			
LE DOMAINE DE SAMANGO	3446, route D901	06 07 08 17 67	
HENTSCH Sabine			
LONGBOTTOM David	431, ch. du Coudignac		
dalongbottom@btinternet.com			
LA CONTREE DES SORGUES	1257, route D99	06 21 56 44 80	
MARTIN Valérie			
MASARAH	504, ch. sous les Beaumes	04 90 38 54 88	
MEEUS-REINQUIN Josie			
MICHIE Patricia	12, pl. du Bataillet	06 72 45 36 03	
OWENS Marianne	5, Clos de la Grange	06 84 93 22 68	
PAPOT-LIBERAL Pierre	203, route D24	04 90 20 21 50	
PHAM Bao-Son	70, ch. du Riotord	06 88 51 53 49	
MAS DES CHARDONS	562, route de l'Isle	06 13 65 68 31	
PEREZ Lucien			
PHAREL André	209, rue de la République	04 90 20 38 65	
REGNIER Eric	1987, route de Robion	06 72 61 74 13	
LES OLIVIERS	531, route du Stade	04 90 20 21 02	
REYNAUD Nathalie			
REYNAUD Robert	645, route du Stade	04 90 20 37 61	
SMITH Isabelle	495, ch. sous les Beaumes	04 90 20 20 17	
SCHWERDEL André	162 rue des Santolines	04 90 47 59 23	
LE MAS DU JULLIAN	1040, ch. de St Jean	04 90 38 33 57	
TESTANIERE Paul			
TOINON Jacqueline	523, ch. Des Ballardes	06 11 02 59 81	
ENTRE LES DEUX CERISIERS	951, ch. Du Long Pont	04 90 38 39 46	
VAN DE VELDE Christiane			
WHALEY Pénélope	79, rue Serpentine	44(0) 78 87 77 69 89	
CAMPINGS			
LA COUTELIERE****	2765, route D24	04 90 20 33 97	
DESERABLE André			
AIRE NATURELLE LA FOLIE	1500, rte de Robion	04 90 20 20 02	
FLORENT Dominique			

Merci de bien vouloir contacter la Mairie pour toute inscription, radiation ou modification de cette liste.